

E. G. RACOVITZA

---

PHOTO THÈQUE À CLASSEMENT VERTICAL.

ESSAI POUR TROUVER UNE MÉTHODE RATIONNELLE ET PRATIQUE DE CONSERVATION, DE MANIPULATION ET DE CLASSEMENT DES COLLECTIONS DE GLICHÉS ET DE DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES.



## PHOTOTHÈQUE À CLASSEMENT VERTICAL

Essai pour trouver une méthode rationnelle et pratique  
de conservation, de manipulation et de classement des collections  
de clichés et de documents photographiques

Avec 12 figures et planche II

par

**Emile G. Racovitza**

Professeur à l'Université de Cluj  
Directeur de l'Institut de Spéologie

Reçue le 10 août 1930.

**Sommaire.** — **A.** Dissertation préliminaire sur le *Classement vertical* et autres questions connexes (p. 73). — Le problème du classement et la *Loi du contraire* (p. 74). — Le besoin social nouveau ne crée pas les caractères ethnographiques mais seulement adapte des caractères préexistants (p. 75). — La Bureaucratie en tant que Conservatoire des méthodes périmées (p. 78). — **B.** Le rangement des collections photographiques (p. 79). — **C.** La *Photothèque*, son onomatologie et ses problèmes (p. 80). — **D.** Les formats (p. 85). — **E.** Fréquence, poids et encombrement des divers formats (p. 86). — **F.** La cale mobile (p. 90). — **G.** Classement des documents photographiques (p. 90). — Identification du cliché (p. 91). — Registre inventaire (p. 91). — Répertoires spécifique et géographique sur fiches (p. 98). — Description des fiches (p. 95). — Observations sur le numéro d'inventaire (p. 97). — **H.** Les pellicules et les films (p. 98). — **I.** Aspect et libellé des fiches (p. 99). — **J.** Cartes postales illustrées (p. 100). — **K.** Boutons de tirage, Coquilles, Porte-étiquettes, Arrêts, Clef, Broche à fiches etc. (p. 102). — **L.** Hauteur de la photothèque (p. 105). — **M.** Les données du problème des photothèques synthétiques (p. 104). — **N.** Les photothèques de l'Institut de Spéologie (p. 105). — **O.** Prix de revient des photothèques (p. 108). — **P.** Envoi (p. 109). — Tableaux I à VI (p. 110).

**A. — Dissertations préliminaires sur le Classement vertical et autres questions connexes.** — Conserver, manipuler et classer des objets de forme et de dimensions semblables, de plus très nombreux et devant augmenter indéfiniment, est un problème relativement moderne. Non point que ces sortes d'objets ne soient depuis plusieurs millénaires en usage, mais parce que leurs collections n'arrivent que maintenant à compter un chiffre énorme d'unités.

C'est en effet sous la pression de ce phénomène moderne de „nombre“ que le problème est devenu „apparent“ et que la recherche de bonnes solutions s'est imposée de plus en plus pressante. Considérez le nombre énorme d'institutions privées et publiques de toutes sortes, qui ont besoin pour fonctionner normalement de „collections d'objets semblables non seulement très nombreux mais à augmentation indéfinie“!

Citons seulement parmi ces collections : les fiches diverses, les photos, les dessins, les plans, les estampes, les gravures, les brochures, les cahiers de musique, les notes manuscrites, la correspondance, la comptabilité sur feuilles détachées, les échantillons „foliacés“ (de tôle, marbre, bois, carton etc.), les préparations microscopiques etc., pour nous en tenir seulement aux objets ayant la forme de „feuilles“.

La conservation et la manipulation de ces objets peut être faite de deux manières : l'une irrationnelle, difficile et par conséquent mauvaise, celle „en disposition horizontale“ ; l'autre rationnelle, pratique et par conséquent meilleure, celle „en disposition verticale“.

L'Homme placé en face du problème, adopta „naturellement“ d'abord la solution mauvaise. Je dis „naturellement“ car ce „choix mauvais“ est une règle qui compte bien peu d'exceptions ; c'est tellement la „normale“ dans l'histoire de l'Humanité que je me suis cru autorisé d'en faire une loi du développement ethnique et de la dénommer „La Loi du Contraire“. C'est une vraie „loi“, au même titre que toutes les „lois ou généralisations biologiques“, c'est-à-dire sujettes aux mêmes „relativités“, comptant un nombre d'exceptions de mêmes grandeurs, soumise à une fatalité de même ordre en ce qui concerne la moyenne des réalisations.

On peut formuler la Loi du Contraire de la façon suivante : *chaque fois que l'Homme isolé ou l'Homme „socialisé“ s'est trouvé devant un problème à plusieurs solutions, il n'a presque jamais choisi la meilleure ; au contraire, il a presque toujours choisi la plus mauvaise.*

Examinez de ce point de vue l'histoire de la découverte et de l'évolution de tout ce que l'Homme a „inventé“ en fait d'objets matériels (habitations, vêtements, outillage, mobilier, machines, armes, véhicules etc. etc.) et de conceptions spirituelles (magie, religion, philosophie, organisations sociale, juridique, économique, financière etc. etc.) et vous verrez que ma „Loi du contraire“ n'est point le „subtil paradoxe“ qu'elle pourrait paraître à première vue à ceux qui n'ont pas encore examiné les phénomènes ethnographiques sous cet angle.

Si le nombre des pages ne m'était strictement limité, je pourrais illustrer mes dires par des exemples typiques ; ils sont d'ailleurs si nombreux, et si faciles à trouver, que je laisse aux intéressés le plaisir de leur „découverte“.

Quoiqu'il en soit, cette généralisation si peu flatteuse pour le „Roi de la création“ ne peut provoquer l'étonnement de celui qui a médité sur les vicissitudes de l'histoire et qui en a tiré la constatation que l'Homme n'a jamais rien „inventé de neuf“ ; il a, en effet, seule-

ment adapté à des besoins nouveaux, des dispositifs acquis sous les pressions de besoins différents antérieurs, dispositifs anciens qui n'étaient également que des adaptations de dispositifs encore plus anciens, eux aussi provoqués par des besoins d'autres sortes, et ainsi de suite. Les habitudes, les mœurs, les arrangements, les traditions, les manières de faire etc., des Humains (quelque parfaite que paraisse actuellement leur adaptation au but) n'ont jamais été „inventés de toutes pièces“, n'ont jamais été des solutions „rationnelles“ pures, des filles légitimes de la raison raisonnante, des solutions „scientifiques de problèmes bien posés et longuement médités“; ils ont toujours été des adaptations plus ou moins (surtout moins) heureuses, presque toujours très lentement progressives, d'un dispositif ancien qui, naturellement, étant conformé pour répondre à d'autres besoins, ne pouvait pas couvrir exactement, même modifié, les exigences des besoins nouveaux. La formule classique „Le besoin nouveau crée le caractère ethnographique correspondant“ est à mon avis fausse; la vérité se formule autrement: *le besoin nouveau adapte des caractères ethnographiques préexistants (1) à ses exigences en les modifiant progressivement.*

Ces deux „Lois“, la „Loi du contraire“ et la „Loi de réadaptation du préexistant“ s'appliquèrent d'autant plus rigoureusement que l'on examine une époque plus reculée de l'histoire humaine; elles sont mises de plus en plus en défaut, au fur et à mesure que l'on approche de l'époque moderne, c'est-à-dire de l'époque où commence à se former un „esprit scientifique“ pour guider les essais des „inventeurs“. Et pourtant examinez la „naissance“ et l'évolution des „inventions“ contemporaines et vous serez étonné de constater combien peu nombreuses sont celles qui, dès le début, ont été créés avec une

(1) Je suis arrivé à une conclusion semblable en Biologie à la suite d'études sur l'évolution animale. Je soutiens depuis longtemps que „la fonction ne crée pas l'organe“ mais que *la fonction adapte l'organe préexistant.* Cette constatation me semble une généralisation des plus importantes et cependant elle continue à être ignorée quoiqu'elle ait été exposée formellement, avec preuves à l'appui, depuis fort longtemps. Les intéressés peuvent se documenter dans les publications indiquées ci-dessous :

p. 97 de E. G. RACOVITZA. Notes sur les Isopodes. — 6. *Asellus communis* Sav. — 7. Les pléopodes I et II des Asellides; morphologie et développement. (*Arch. de Zool. exp. Paris*, t. 58, *Notes et Revue*, No. 4, p. 79—115, fig. 52—84, 1920).

p. 85 de E. G. RACOVITZA. Notes sur les Isopodes. — 10. Orientation de l'Isopode et essais de nomenclature pratique des bords et faces de son corps et de ses appendices. — 11. Morphologie et phylogénie des péréiopodes et de leurs phanères. (*Arch. de Zool. exp. Paris*, t. 61, *Notes et Revue*, No. 4, p. 75—122, fig. 135—151, 1923).

p. 98—111 de E. G. RACOVITZA. Evoluția și problemele ei. (*Biblioteca Secțiunii Biopolitice și eugenică a Astrei*, No. VI, Cluj, „Ardealul“, 183 p., 36 fig., 1929).

forme et un agencement rationnellement et pratiquement adaptés au but que l'on se proposait d'atteindre.

Je me contente de citer comme exemple l'automobile qui emprunta complètement, en naissant, la forme inadéquate de la „voiture ordinaire à chevaux“ ; il ne lui manquait aucun des dispositifs nécessaires, ou seulement utiles, à l'hippomobilisme mais qui étaient parfaitement inutiles et inadaptés à „l'automobilisme“. Je me rappelle d'un des premiers modèles qui avait, à l'avant, une sorte d'éperon, lequel n'était que le „timon“ réduit à l'état d'organe rudimentaire ; „l'inventeur“ n'avait pas „osé“ ou „pu“ supprimer complètement cet organe indispensable pour atteler les chevaux, mais parfaitement inutile pour faire „tirer“ les „chevaux vapeurs“ !

Que les premiers automobiles nous paraissent „grotesques“ à côté des voitures actuelles ! Mais il a fallu plusieurs lustres pour que la forme et l'agencement de ces véhicules „nouveaux“ s'adaptassent bien à leur usage et pour qu'ils soient débarrassés des héritages inadéquates de la voiture hippomobile !

Une ethnographie qui aurait pour tout bagage la connaissance des seuls phénomènes actuels et comme unique instrument de recherches la „pure logique“, risquerait fort soit de rentrer bredouille de la chasse aux découvertes ou bien de ramasser de monstrueuses erreurs. Les phénomènes ethnographiques, comme tous les phénomènes de notre univers, sont des entités historiques et la compréhension de leur structure et de leur signification, leur „explication scientifique“ en deux mots, ne peut être décelée que par la connaissance de leur origine et par l'étude de leur évolution dans le temps. Le présent ne peut être compris par simple raisonnement ; il ne peut s'expliquer que par la connaissance du passé que la logique humaine est complètement incapable de découvrir par pure déduction, ou au moyen de „l'intuition“ actuellement de nouveau à la mode chez les métaphysiciens ; comme l'indiquent les deux lois susmentionnées, l'inventeur ne „créé“ pas son invention au moyen de la logique seule mais par „l'imitation“ du déjà existant. C'est „l'imitation“ qui a joué un rôle capital dans le développement de la civilisation humaine et non la „création“.

Je ne puis m'appesantir ici sur la „Loi du contraire“, ni sur la „Loi d'adaptation du préexistant“, ni sur leurs multiples conséquences, car dans notre sujet ce ne sont que des incidentes ; je répète donc que je m'abstiens de citer d'autres exemples, laissant aux intéressés le plaisir d'en trouver autant qu'il leur plaira, car l'histoire de la civilisation en est remplie. Je me contente seulement de faire remarquer que ces deux „Lois“ ne sont que des cas particuliers d'une „Loi“ plus

générale, puisqu'elle s'applique à l'inorganique comme à l'organique, celle „de la préférence du moindre effort immédiat“. De même que l'eau s'écoule dans le sens de la pente, de même l'Homme choisit la solution qui lui coûte le moindre effort immédiat; il ne prévoit pas plus la difficulté future que l'eau ne prévoit l'obstacle naturel contre lequel elle viendra butter plus loin.

Ainsi fit également l'Homme qui eut à résoudre le problème du classement des objets nombreux, semblables et lamelliformes.

Il les disposa „à plat“ c'est-à-dire de la manière dont ces feuilles se plaçaient d'elles-mêmes, tout naturellement, „en tombant“, et il continua de les placer ainsi, même quand cette manière de les disposer était contraire au but qu'il se proposait d'atteindre en les „classant“. Suivant la „Loi du contraire“, le conservateur primitif empila donc ses feuilles suivant le „système horizontal“ alors qu'en saine logique il aurait dû les ranger suivant le „système vertical“. Mais comme c'était un simple „imitateur“ et non le „génial créateur“ de nos légendes et traités classiques, l'idée de placer sur champs ce qui tombait „naturellement“ toujours à plat ne pouvait lui venir et ne lui est jamais venu avant la toute récente „période scientifique“ de l'évolution humaine. Et même si, par un concours de circonstances tout-à-fait exceptionnel, un inventeur aurait été amené à concevoir le „système vertical“, cela n'aurait probablement servi à rien car le „besoin“ ne s'en faisait pas encore sentir; comme nous l'avons déjà dit, le phénomène: „accumulation d'objets par nombre énorme“, ne s'était pas encore produit et n'avait pas pu exercer l'irrésistible pression qu'exerce une nécessité „actuelle“.

Et puis, la loi de préférence du moindre effort immédiat, a pour effet de s'opposer à la diffusion des changements et des inventions nouvelles. Combien sont rares les véritables „inventeurs“, car la période „scientifique“ est à peine à ses débuts. La grande masse humaine est formée de primitifs imitateurs et traditionalistes, et tout le pouvoir de direction et d'exécution dans la société actuelle, c'est-à-dire le Gouvernement et l'Administration, sont encore entre leurs mains.

Aussi la diffusion du „classement vertical“ s'opère-t-elle avec une sage lenteur; l'antique „classement horizontal“ a encore une belle carrière à parcourir avant de disparaître.

Voyez, en effet ce qui se passe dans les Administrations publiques! Si M. LEBUREAU, l'occidental, commence à peine, timidement, à utiliser la fiche, son cadet de Bucarest, M. BUREAUCRATESCO, en est encore au système des registres répertoires! Partout dans les bureaux officiels, le

classement horizontal règne encore en maître avec ses conséquences de plus en plus désastreuses. A cause de l'accumulation progressivement accentuée des „écritures“ à cette époque de „hyperbureaucratisme“ paperassier, il n'est plus possible de se retrouver dans les „Archives“ et l'on est en droit de considérer ces institutions officielles comme des fouillis inextricables entassés dans des „cubliettes“, où il est bien rare que l'on puisse repêcher un document un peu ancien. Quoiqu'il en soit des exceptions, il est certain que le „système horizontal“ ne permet déjà plus le classement rationnel des immenses accumulations de paperasses „format Ministre“ que produit la bureaucratie.

Malheureusement, en ce qui concerne le passé, le remède sera d'application malaisée, car le format „ministre“, exigé par les coutumes bureaucratiques, constitue un obstacle difficile à surmonter. Faisons remarquer en passant que ce format ministre en tant que phénomène „ethnologique“ actuel, ne peut „s'expliquer par la logique“ car il est incommode, inutilement ample, et absurde à quelque point de vue que l'on se place, mais l'histoire de son adoption et de ses vicissitudes dans le temps pourra nous fournir les explications satisfaisantes<sup>(2)</sup> du „pourquoi“ et du „comment“ de son existence. Quoiqu'il en soit, ce format est trop grand, inutilement dispendieux et inclassable verticalement. Aussi dans le monde des affaires a-t-on adopté le „format commercial“, qui tend à se fixer aux dimensions de 21×27 cm.<sup>(3)</sup> Pour ce format il existe tout un outillage et un mobilier de classement vertical très pratiques, bien étudiés et d'un usage déjà courant aux États-Unis où ce classement a été établi pour la première fois; dans les grandes entreprises de l'Europe occidentale son emploi s'étend rapidement.

Il serait très avantageux d'introduire le format „standard“ commercial aussi dans la pratique des laboratoires où règne la plus licencieuse fantaisie en fait de formats; depuis longtemps je fais de la propagande dans ce but par la parole, l'écrit et l'exemple.

---

(2) Je n'ai pas fait de recherches à ce sujet, mais je pense que ce format date d'avant l'invention de „l'enveloppe“, lorsque la lettre était „fermée“ par un double pliage en long, puis par un double pliage en travers, suivi de l'emboitage d'une extrémité dans l'autre, avec application d'un cachet sur le joint, donc du temps où la lettre était encore „un pli cacheté“.

Le format „ministre“ était „logique“ à cette époque et ses dimensions répondaient à un besoin réel; il est absurde actuellement et ses dimensions ne répondent plus aux besoins.

(3) Le format commercial plié en deux donne un beau format de lettre (13,5×21) et plié en quatre une carte de correspondance élégante (10,5×13,5). Quand aux enveloppes leur dimension minima devrait être 11×14 mm.

**B. — Le rangement des collections photographiques.** — Mais arrivons au but même de cette note, la conservation, la manipulation et le classement des clichés photographiques. Ce problème s'est posé pour l'Institut de Spéologie qui possède une collection déjà considérable de documents de cet ordre et je l'ai naturellement résolu par l'application du système du classement vertical.

Ce système présente les avantages généraux suivants :

1. **Commodité de manipulation.** On peut „feuilleter“ une collection, pour chercher l'exemplaire désiré, aussi rapidement que commodément, sans effort appréciable et sans perte de temps, car ce dispositif est toujours prêt pour l'usage.

2. **Facilité pour retirer ou ajouter des exemplaires à la collection.** Sans qu'il se produise le moindre dérangement, on remet ou on enlève des documents dans la collection.

3. **Aisance des remaniements.** Changer la disposition ou le classement des objets ne présente aucun inconvénient, ni aucun travail spécial autre que celui du rangement proprement dit; la disposition verticale est, en effet, indépendante du système de classification adopté.

4. **Utilisation des „fiches intermédiaires“.** Seul le système vertical permet de diviser pratiquement les séries d'objets par groupes aussi hiérarchisés et nombreux que nécessaire, car seul il rend facile l'usage des fiches intermédiaires, c'est-à-dire de ces fiches plus hautes que les objets classés et sur le bord supérieur desquelles apparaît, bien lisible, une inscription.

5. **Usage des tiroirs.** Les tiroirs, si utiles pour maintenir les objets à l'abri de la poussière et de la lumière, peuvent s'adapter, il est vrai, à toutes sortes de systèmes de classement mais avec plus ou moins d'inconvénients; or c'est le système vertical qui le plus aisément et le plus pratiquement „se met en tiroir“.

6. **Préservation des négatifs.** A ces avantages généraux s'en ajoute un spécial aux collections de clichés photographiques. On connaît la fragilité de la gélatine et la facilité avec laquelle elle se raie au frottement; or dans le cas de la disposition horizontale, les frottements ne peuvent pas être évités, même si les clichés sont placés sous enveloppe. Cet inconvénient est réduit à sa plus simple expression dans le classement vertical, même si les clichés ne sont pas sous enveloppe et se touchent directement; d'ailleurs le contact du verre ne peut rayer la gélatine que lorsque des poussières dures s'introduisent entre les deux clichés.

Les grands avantages énumérés plus haut peuvent se résumer ainsi: „Le système vertical est le seul qui permet la conservation, la manipulation et le classement pratique et commode de grandes masses de clichés photographiques avec la plus grande économie d'efforts et de perte de temps et sans risques de les détériorer“.

„Time is money“ et „money“ est l'unique possibilité d'existence „normale“ en cette période d'évolution de nos sociétés dites „civilisées“; économiser „time“, et par conséquent „money“, est le but suprême de l'économie sociale actuelle. Il faut donc résoudre „par la verticale“ le problème de la conservation, de la manipulation et du classement des clichés photographiques.

### C. — La Photothèque, son onomatologie et ses problèmes. —

Une fois le principe général de la „verticalité“ adopté, il nous faut étudier la façon de le réaliser. Les clichés seront rangés verticalement dans les tiroirs; avec les tiroirs seront composées des armoires; à ces armoires il faut donner un nom qui ne peut être autre, de par la tradition et les très anciens précédents, que: *Photôthèque*; d'ailleurs le mot est assez court, compréhensible pour tout le monde et, comme nous sommes déjà habitués à des sonorités très voisines, il paraît euphonique. *BCU Cluj / Central University Library Cluj*

Les Grecs nous ont légué le mot  $\beta\beta\lambda\iota\sigma\theta\acute{\eta}\kappa\eta$  que nous employons avec exactement le même sens; ils employaient d'ailleurs le mot  $\theta\acute{\eta}\kappa\eta$ , dont la signification originelle était „gain“, aussi dans d'autres combinaisons, pour désigner des armoires spécialisées dans la conservation d'une catégorie unique d'objets: armoire à pain, à argent etc. Ma proposition est donc très légitime quoiqu'elle ne soit pas tout-à-fait orthodoxe. Si les Grecs avaient connue, en effet,  $\varphi\omega\tau\omicron\gamma\rho\alpha\pi\iota\alpha$ , ils auraient imaginé la  $\varphi\omega\tau\omicron\gamma\rho\alpha\pi\iota\sigma\theta\acute{\eta}\kappa\eta$  et nous aurions hérité de la chose comme du nom; nous dirions „photographithèque“. Ce mot me paraît beaucoup trop long pour des gens aussi pressés que les contemporains des aérobis, c'est pourquoi, profitant du fait que le peuple souverain a décidé que „photographie“ serait amputé de la queue, je propose d'adopter pour le  $\theta\acute{\eta}\kappa\eta$  aux „photos“, le nom de „photothèque“ quoique sous cette forme sa signification littérale est absurde; il ne s'agit pas, en effet, de l'impossible tâche de „coffrer“ la „lumière“ elle-même, mais de mettre en armoire les plaques sur lesquelles la lumière a gravé si fidèlement les aspects des phénomènes.

Quoiqu'il en soit, le futur haut fonctionnaire spécialiste qui dirigera les „photothèques“ publiques ou privées, se dénommera „photo-

thécaire" nécessairement. Si nous avons pris, non par l'entremise des Latins mais directement aux Grecs, les mots qui nous ont servi de modèle, ces importants fonctionnaires de l'avenir pourraient se parer du titre bien plus sonore, plus imposant aux profanes et moins banalisé par l'usage, de „photophylax" car le bibliothécaire grec se dénommait „βιβλιοφύλαξ" et c'est le „titre prestigieux" de „pontophylax" que l'on donne aux conservateurs des dogmes orthodoxes. Je crains cependant que cette proposition ne soit jamais adoptée et que nos futurs chefs de photothèque auront une dénomination officielle, qui analogue à celle de leurs collègues des bibliothèques, rimera aussi avec apothicaire.

De même qu'il est né une „Bibliothécologie", science de l'arrangement, de l'organisation et du fonctionnement des bibliothèques, il naîtra une Photothécologie, car les perspectives de développement de la documentation photographique sont infinies ; il n'est pas besoin d'être prophète patenté pour prédire la réunion périodique en „Congrès photothécologiques internationaux" des nombreux photothécologues et photothécaires futurs, en des temps qui dépasseront la possibilité d'existence d'un vieil homme comme moi, mais que mes jeunes concitoyens verront certainement.

Le nom de „photothèque" a déjà été employé pour plusieurs sortes d'appareils dont la vogue a été éphémère et par conséquent cette appellation n'est pas liée par l'usage à un objet précis. Je propose de lui réserver uniquement et exclusivement la signification „d'armoire ou d'établissement" consacré à „la conservation, la manipulation et le classement des documents photographiques". Cette signification lui revient d'ailleurs pour ainsi dire „légitimement" ; elle ne doit pas être réservée bien entendu à „l'espèce" d'armoire décrite plus loin, mais doit s'étendre, comme catégorie „générique", à toutes les armoires établies dans un but identique.

Jusqu'à présent nous nous sommes livrés à des dissertations théoriques qui nous ont mis en possession de principes généraux conducteurs et d'un nom convenable pour la création que nous comptons réaliser ; mais malgré toute cette „littérature", notre armoire est encore dans les limbes du devenir. En photothécologie le „verbe" ne se fait pas „chaire", je veux dire „armoire", et il est grand temps de passer avec l'aide du mètre et de la balance à l'examen des conditions pratiques de réalisation.

STALAGMITES DE GLACE

Esp.

Groupe : *Glaciologie, Spéophyisque*Comm. *Scărișoara* Dép. *Turda*Cant. *Câmpeni* Pays *Roumanie*Biosp. No. *890* Date: *28. VI. 23.*

No. Inv.	<i>2310. CT 8,5×10 + D 8,5×10</i>
+ S	<i>4,5×10,7</i>

Sujet *Ghețarul dela Scărișoara, Salle dite „Biserica = Église“.*

*Emplacement de 9 × 12 cm. réservé pour l'épreuve positive du cliché.*

BCU Cluj / Central University Library Cluj

INSTITUT DE SPÉOLOGIE — CLUJ.

*Vue prise du fond vers l'entrée, montrant le grand massif de glace situé à gauche de l'entrée du thalweg, en juin, au début de la période de fonte. Les grandes colonnes ont la forme „spec-trale“, les petites sont moniformes; au fond, des stalagmites „jeunes“ à 1,2 ou 3 renflements.*

*Voir description dans: Racovitza, Bull. Soc. Sc. Cluj, t. III, p. 75—108, 1927.*

**Fecit:** *Racovitza en 4,5×10,7.*

GHEȚARUL DELA SCĂRIȘOARA

Loc.

Comm. Scărișoara Dep. Turda

Cant. Câmpeni Pays Roumanie

Esp. Stalagmites de Glace

Groupe Glaciologie, Spéophysique

Biosp. No. 890 Date 28. VI. 23

No. Inv. 2310. CT 8,5×10 + D 8,5×10  
+ S 4,5×10,7

Obs. Salle dite „Biserica = Église“.

Vue prise du fond vers l'entrée, montrant le grand massif de glace situé à gauche de l'entrée du thalweg, en juin, au début de la période de fonte. Les grandes colonnes ont la forme „spectrale“, les petites sont moniformes; au fond, des stalagmites „jeunes“ à 1,2 ou 3 renflements.

Voir: Racovița. Bull. Soc. Sc. Cluj, t. III, pl. III.

Fecit: Racovița en 4,5×10,7.

BCU Cluj / Central University Library Cluj

L'emplacement de 9 · 12 cm. réservé pour l'épreuve positive du cliché.

INSTITUT DE SPÉOLOGIE — CLUJ.

Nous examinerons d'abord quelles sont les caractéristiques imposées par la diversité des formats, des poids et des matières constituantes des documents photographiques; nous choisirons ensuite une méthode pour leur classement vertical; finalement nous établirons sur ces données les plans d'un meuble qui les satisfasse.

Ensuite il faudra trouver un bon et consciencieux menuisier et puis l'argent nécessaire pour payer la facture. Pour beaucoup de laboratoires universitaires, cette dernière opération sera hélas! la plus difficile, car beaucoup d'Etats perpétuent sinon aggravent, avec une peu louable persévérance et comme une tradition pieuse, la „misère des laboratoires“. A moins qu'un „généreux mécène“, n'intervienne providentiellement, comme dans les films américains et dans ma propre histoire, où il apparut sous l'espèce de la „Caisse des Écoles“. Je profite de l'occasion pour remercier publiquement son distingué Administrateur, M. Alexianu.

Quoiqu'il en soit, ayant fait construire deux Photothèques qui me donnent toute satisfaction, je me fais un plaisir de fournir, à tous les intéressés, dans la présente publication, un résumé des données du problème de la conservation, de la manipulation et du classement des documents photographiques et de la manière de le résoudre. A ceux qui n'ont ni envie, ni loisir, de combiner eux-mêmes les meubles convenables, je leur offre des descriptions et des plans suffisamment détaillés pour que n'importe quel bon menuisier puisse les exécuter sans autres explications.

J'ai procédé de la même façon avec la „Cartothèque“<sup>(4)</sup> ou armoire pour cartes géographiques et, antérieurement<sup>(5)</sup> pour ce qui concerne le montage et le classement des préparations microscopiques.

Je suis convaincu d'avoir rendu service à bien des confrères avec ces petites brochures; cela m'a permis aussi de m'acquitter, en partie au moins, de la dette que j'ai contracté envers mes prédécesseurs et maîtres en organisation pratique des laboratoires. Si j'ai pris connaissance avec intérêt de leurs opinions et si j'ai profité bien souvent de leurs conseils, je l'ai toujours fait avec le regret de constater leur rareté! Car il est un fait facile à vérifier que les travaux publiés sur la technique de laboratoire proprement dite sont très nombreux,

(4) E. G. RACOVITZA. Cartothèque à classement vertical. Essais pour trouver une méthode rationnelle et pratique de conservation et de manipulation de grandes feuilles sans les détériorer. (*Bull. Soc. Sc. Cluj*, t. IV, 2<sup>me</sup> partie, p. 3—19, pl. I, 1928).

(5) E. G. RACOVITZA. Montage, conservation et classement des préparations microscopiques. (*Arch. de Zool. exp. et gén. Paris*, t. 59, *Notes et Revue*, No. 3, p. 78—89, 1 fig., 1920).

comme très nombreux aussi sont les traités spéciaux et également les revues techniques; mais combien rares sont les descriptions de mobilier spécialisé de laboratoire et qu'il est difficile d'avoir des renseignements utilisables sur les installations des Instituts de recherche!

Et pourtant des renseignements précis et détaillés dans cet ordre d'idées sont aussi précieux que les données de pure technique; ils épargneraient aux intéressés bien des tâtonnements, des essais manqués, des impairs et des pertes de temps!

Dans les traités de technique scientifique, un chapitre (un gros chapitre) devrait être consacré aux installations de laboratoire et au mobilier „scientifique spécialisé“.

Mais revenons à la question qui est celle des conditions „concrètes“ auxquelles devra répondre la Photothèque.

**D. — Les Formats.** — Très nombreux sont les formats de plaques utilisés en photographie; il serait peut-être possible d'en diminuer le nombre par entente internationale, et il y aurait grand intérêt à faire aboutir cette réforme. Quoiqu'il en soit, j'ai réuni dans le TABLEAU VI (p. 114) les formats les plus courants<sup>(6)</sup>.

Il existe une telle différence de grandeur entre les formats extrêmes qu'on ne peut songer à classer tous les formats dans une même rangée; nécessairement, chaque format doit avoir son tiroir, ce qui complique beaucoup la construction des armoires de photothèques.

Pour les très grandes photothèques de l'avenir, le plus simple et le plus pratique sera d'avoir des armoires spéciales pour chaque format, mais je me place ici au point de vue des petites institutions qui ne peuvent faire cette dépense et qui doivent commencer avec une seule Photothèque pour tous les formats courants.

Je fais remarquer que les formats au-dessus de 18×24 sont très rarement employés; les clichés à conserver étant peu nombreux, on peut les ranger à part. Nous pouvons donc borner nos préoccupations photothécologiques aux formats 18×24 et au-dessous.

Pour la Photothèque de l'Institut de Spéologie j'ai fait faire des tiroirs pour les formats suivants:

18×24 cm. format très peu utilisé et seulement avec les chambres d'atelier.

---

(6) Suivant la tradition, les formats sont indiqués en centimètres, mais je pense qu'il serait plus pratique, donc préférable, de décider internationalement leur désignation en millimètres: ex: 45×107, 85×100, 90×120 au lieu de 4,5×10,7, 8,5×10, 9×12.

13×18 cm. format utilisé surtout avec les chambres d'atelier.

10,5×15 cm. format officiel international maximum de la Carte postale (convention de Stockholm 1924). Les formats les plus courants des plaques photographiques correspondantes sont 9,5×14 ou 9,5×14,5, et surtout 10×15.

9×12 cm. format très utilisé pour les prises de vues documentaires en campagne.

8,5×10 cm. format international des diapositifs pour projection. C'est ce format qui sert pour les contretypes négatifs qui ne peuvent être incorporés dans la collection de l'Institut. Avec ces contretypes on peut tirer directement les diapositifs. Il existe aussi un format dit „Viennois“ de 8,5×8,5 qui peut être classé avec les précédents sans inconvénient.

4,5×10,7 cm. le format „vérascope“ qui donne des vues stéréoscopiques excellentes; les clichés obtenus avec un bon objectif peuvent donner de très bons agrandissements jusqu'à 9×12 et plus, aussi ce format, très léger, est très utilisé.

Je me suis borné à préparer logement pour ces formats pour deux raisons: parce que la collection de mon Institut n'en comporte pas d'autres et parce qu'on peut loger à la rigueur dans mes tiroirs aussi les formats suivants assez usités: 8,5×8,5, 4,5×6, 6,5×9 cm.

Mais chacun aura à choisir les formats qui lui sembleront les plus convenables.

#### **E. — Fréquence, poids et encombrement des divers formats. —**

Après avoir choisi les formats, il faut prévoir pour chacun le nombre approximatif d'exemplaires qu'on aura à loger, c'est-à-dire: „déterminer le coefficient de fréquence des formats“. Ce coefficient sera naturellement différent pour les diverses institutions, mais un même type d'armoire pourra satisfaire à toutes les collections dont les coefficients ne seront pas trop différents.

Ainsi pour les Photothèques de l'Institut de Spéologie, les coefficients reflètent le fait que le spéologue part en campagne très chargé et que le théâtre de ses exploits est toujours une contrée d'accès et de parcours difficiles, circonstances qui imposent les appareils les plus légers possibles; les petits formats auront donc des coefficients élevés, comme on le voit dans le TABLEAU IV (p. 112-113).

Le poids à loger est une deuxième donnée indispensable dont il faut tenir compte; les clichés en verre sont fort lourds, comme le montrent les TABLEAUX I (p. 110) et IV (p. 112). Il faut que les tiroirs ne soient pas trop lourdement chargés pour fonctionner facilement et surtout

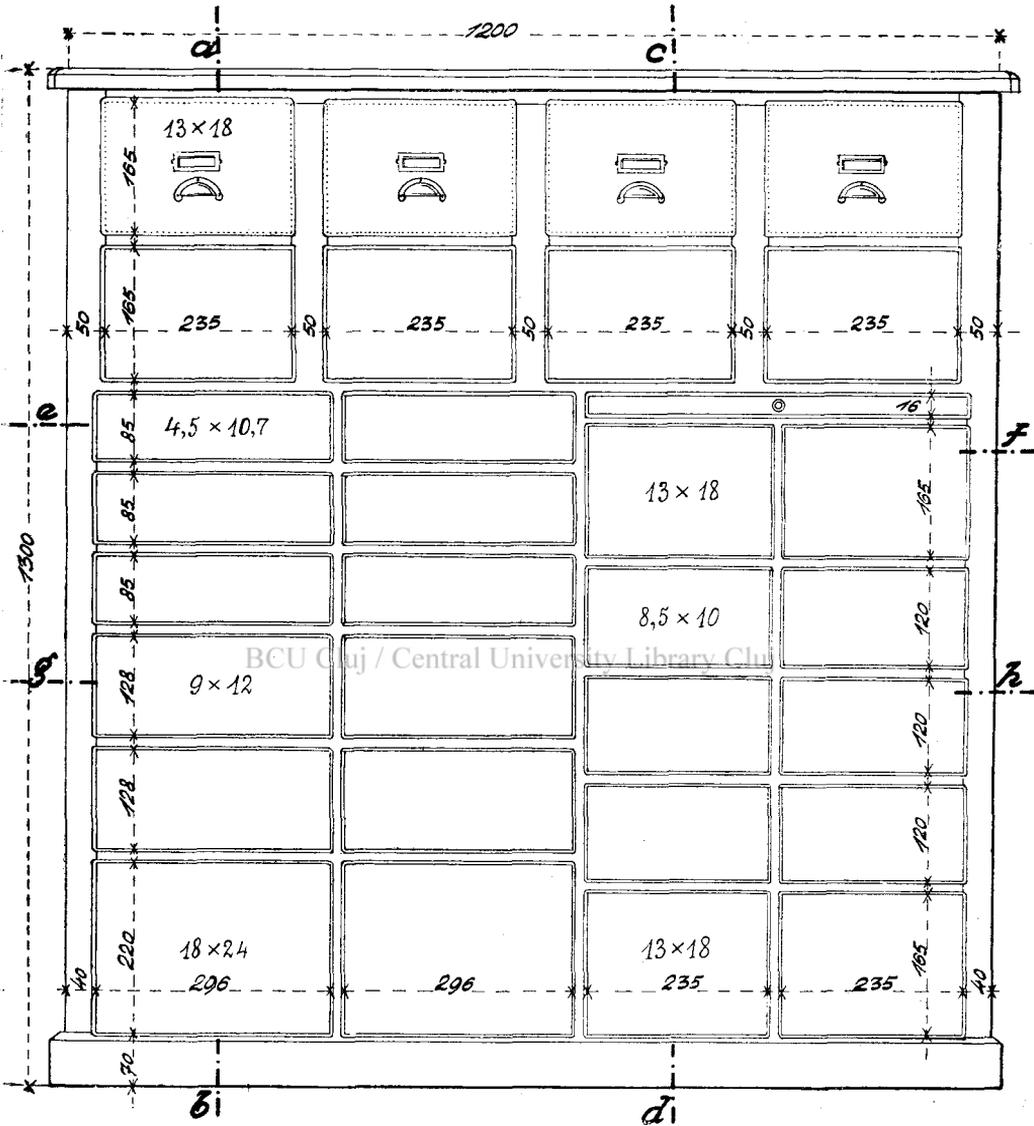


FIG. 3. — Photothèque du modèle A, vue de face, à l'échelle 1 : 10; les dimensions sont indiquées en millimètres. Pour indiquer le format des clichés contenus dans les divers tiroirs, on s'est contenté d'inscrire les dimensions du format sur le premier tiroir de chaque rangée horizontale ou verticale formée d'éléments identiques. Une tablette mobile a été installée au-dessus de la travée de droite pour remplir une faible hauteur inoccupée; néanmoins cette tablette est très utile et il ne faudrait pas la supprimer.

durer; l'armoire elle-même, pour ne pas ressortir trop massive, ne doit pas avoir à supporter un poids trop fort, ce qui d'ailleurs la rendrait peu maniable et dangereuse pour la solidité des planchers.

Je me suis arrêté, après mûres réflexions, à une profondeur intérieure de 30 cm. pour les tiroirs. Semblables tiroirs restent maniables malgré le poids de 28 kgr. que représentent les 210 clichés  $18 \times 24$  qui peuvent „théoriquement“ se classer sur cette profondeur. Mais 28 kgr. constituent déjà une charge sérieuse pour un tiroir destiné à être „tiré“ souvent et je ne conseillerai pas de la dépasser. Les charges des tiroirs de 30 cm. de profondeur pour les autres formats sont données dans le TABLEAU IV.

La Photothèque A avec ses 30 tiroirs, dont 20 remplis de plaques, doit supporter de ce fait un poids de 224 kgr. de verre auquel, comme nous le verrons, s'ajoutent les 50 kgr. de carton des 10 tiroirs à fiches, donc un total de 274 kgr., ce qui pour un meuble et le plancher qui le supporte est déjà une charge qu'il n'est pas prudent de dépasser.

Nous avons déterminé la profondeur du tiroir mais il nous faut fixer maintenant sa hauteur et sa largeur pour compléter l'importante donnée de „l'encombrement total de chaque format“. Or pour cela il ne suffit pas de prendre les seules dimensions des clichés, il faut ménager encore, aussi bien en largeur qu'en hauteur, l'espace suffisant pour les „enveloppes protectrices“ et pour les „fiches intermédiaires“.

Il est certain que les clichés peuvent être classés „nus“ dans les tiroirs de la Photothèque; la gélatine ne souffre nullement au contact intime avec le verre et, à ce point de vue, une protection spéciale est superflue. Mais d'autres considérations rendent plus pratique leur mise sous enveloppe, de préférence transparente; cela protège en effet contre le contact des doigts qui „feuillettent“ les rangées, qui sortent les clichés et les remettent en place. De plus il y a la poussière, souvent à grains très durs, qui raie les plaques nues frottant l'une contre l'autre.

Somme toute il est préférable d'employer les enveloppes protectrices, d'autant plus qu'elles permettent d'annoter facilement et abondamment les clichés.

Un des sérieux avantages du rangement vertical est de rendre réellement pratique et facile la division des rangées en groupes hiérarchisés par le moyen des „Fiches intermédiaires“. Ces indispensables auxiliaires peuvent s'utiliser avec n'importe quelle méthode de classement, par conséquent il faut leur réserver une hauteur de tiroir ayant au moins un cm. de plus que le format; pour mes Photothèques j'ai prévu deux cm. de plus que le format aussi bien en hauteur qu'en largeur.

Le TABLEAU V (p. 113) donne ces dimensions intérieures qui permettent de „feuilleter“ commodément les rangées de clichés sous enveloppe et pourvues de fiches intermédiaires, pour tous les formats envisagés.

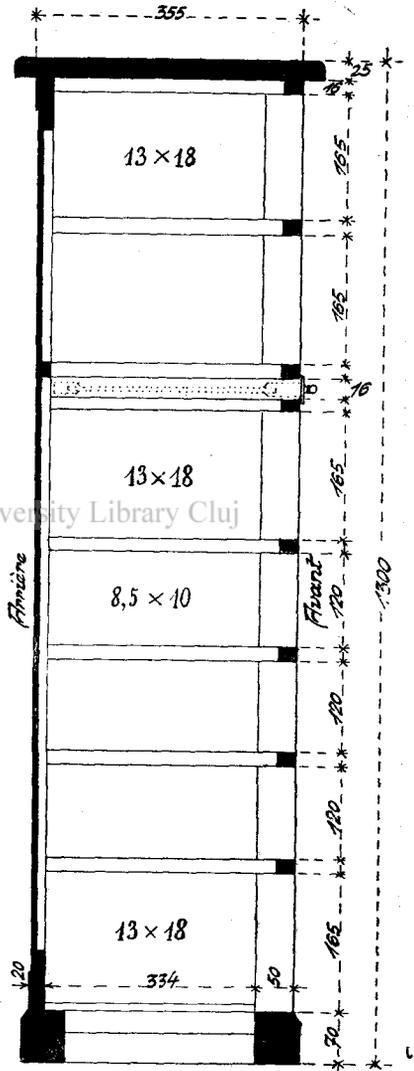
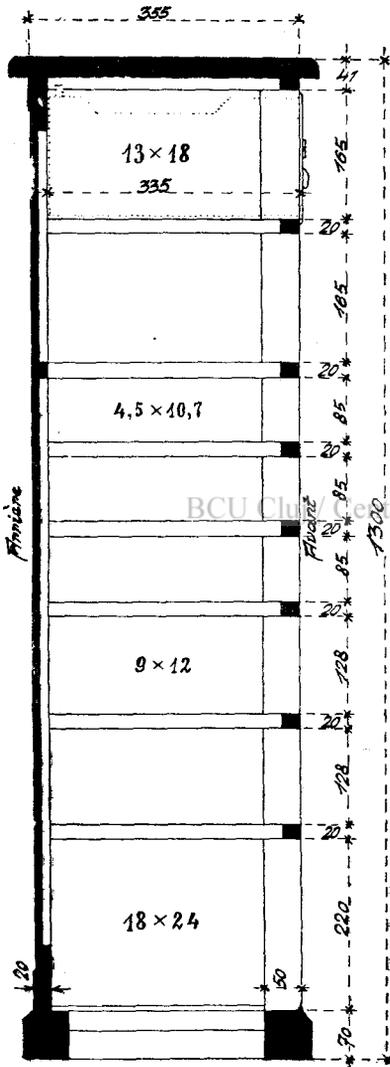


FIG. 4 (gauche). — Photothèque du modèle A, en section verticale suivant a-b de la fig. 1, à l'échelle 1:10; les dimensions sont indiquées en millimètres.

FIG. 5 (droite). — Photothèque du modèle A, en section verticale suivant c-d de la fig. 1, à l'échelle 1:10; les dimensions sont indiquées en millimètres.

**F. — La cale mobile.** — Pour qu'un tiroir de photothèque puisse remplir convenablement son office, il doit être encore pourvu de deux dispositifs indispensables: un „dossier incliné“ et un „appui-clichés“ ou „appui-fiches mobile“.

Pour qu'on puisse „feuilleter“ une série quelconque d'éléments d'un rangement vertical, il faut que ces éléments puissent osciller sur leur bord inférieur comme sur une charnière; il faut par conséquent que ces éléments, des clichés par exemple, s'appuient au moins en arrière sur un dossier oblique. Il suffit donc, pour un tiroir plein, que la paroi postérieure du tiroir ait une certaine inclinaison pour que la demande soit satisfaite.

Mais lorsque le nombre des éléments, c'est-à-dire dans notre cas: des clichés, est insuffisant pour remplir le tiroir, il faut les appuyer sur quelque chose pour qu'ils ne tombent pas; cet „appui-fiches“ ou „appui-clichés“ doit être d'une part mobile pour reculer ou avancer suivant que l'on enlève ou ajoute des éléments à la rangée qu'il „cale“ et, d'autre part, il doit présenter l'obliquité mentionnée plus haut.

On a le choix entre plusieurs systèmes d'appuis mobiles et obliques utilisés dans les meubles à fiches ou à dossiers. Chacun pourra choisir suivant ses goûts le modèle qui lui semblera préférable pour sa Photothèque; pour la mienne j'ai trouvé qu'ils étaient tous trop inutilement compliqués et j'ai choisi la simple „cale“ des primitifs, ce dont je ne me repens pas. C'est une planchette en bois dur, à face postérieure verticale, à face antérieure, celle sur laquelle s'appuient les clichés, inclinée, formant un angle avec l'horizontale du 65° à 80° suivant le format, et glissant à frottement dur dans le tiroir; pour que ce frottement soit plus „doux“ et plus régulier, tout en restant suffisamment „dur“ pour résister à la poussée des clichés, les faces latérales qui frottent sont habillées de velours. La paroi postérieure de mes tiroirs est verticale, car la cale s'applique contre elle exactement lorsque le tiroir est plein, tout en fournissant par sa face antérieure l'obliquité nécessaire à la manipulation des clichés.

La fig. 12 donne les dimensions des cales pour chaque format et elle en montre suffisamment les détails pour me dispenser de plus amples descriptions.

**G. — Classement des documents photographiques.** — L'aménagement de la photothèque doit être adapté aussi à la méthode choisie pour le classement des clichés, or ces méthodes sont nombreuses et elles doivent forcément s'adapter à la nature et à la spécialité des institutions; si un certain nombre de règles générales peuvent

s'appliquer avec toutes les méthodes; chaque catégorie plus ou moins spécialisée d'institutions devra adopter un système spécial.

N'ayant nullement l'intention d'écrire un traité sur la question, je vais me borner à exposer succinctement la méthode que j'ai adoptée pour l'Institut de Spéologie ainsi que les motifs de mon choix. Je pense que ma méthode peut s'appliquer telle quelle aux photothèques des institutions d'histoire naturelle; elle utilise aussi un certain nombre de procédés qui sont fondamentaux et qui peuvent être adoptés comme normes générales.

L'identité du Cliché est fixée par son numéro „d'entrée“ ou „d'inventaire“ et ces numéros ne forment qu'une seule série de 1 à  $\infty$ . Lorsque le document photographique est incorporé dans la collection, il est inscrit „à la suite“ sur un Registre inventaire; il reçoit ainsi un numéro qui le suivra dans toutes les vicissitudes de son existence et qui ne sera plus jamais employé pour un autre document photographique. Ce moyen est certes le plus pratique pour identifier les clichés; d'ailleurs dans les institutions d'état la tenue d'un registre inventaire est obligatoire. Je n'insiste pas sur la forme donnée au Registre de l'Institut de Spéologie, sur ses rubriques et sur les renseignements qui y sont inscrits lors de l'enregistrement. Des renseignements, on ne saurait trop en mettre, car on est toujours content de les trouver un jour ou l'autre; on regrette souvent d'en manquer sur un document dont l'intérêt n'est apparu que bien des années après son inscription au registre et alors qu'il n'y a plus moyen de les compléter.

Un bon format de Registre inventaire est le „commercial“, c'est-à-dire mesurant 21×27 cm., avec une justification de 18×24 cm.; les colonnes verticales suivantes suffisent: 1. Numéro d'inventaire 2. Date, 3. Format, 4. Sujet, 5. Localité ou Groupe, 6. Observations.

Dans la colonne „Sujet“, qui doit être de beaucoup la plus large, on inscrit, outre la description plus ou moins détaillée du sujet, tout ce qui ne revient pas aux autres colonnes. On y porte, par exemple, le nom du photographe, la caractéristique de l'appareil et de l'objectif, le temps de pose ou la quantité de magnésium etc., ainsi que les renvois éventuels aux carnets d'exploration.

Dans la colonne „Localité-Groupe“ sont indiqués les noms de la commune et du département ou bien, lorsqu'il s'agit d'espèces animales végétales ou minérales, le nom du groupe taxonomique dont le sujet de la photo fait partie.

La colonne réservée aux „Observations“ n'est pas très large

parce qu'on n'y porte généralement que des indications postérieures à l'enregistrement ou la mention de la destruction du document.

On a vu plus haut (p. 85) que les documents photographiques doivent être rangés par format, par conséquent, pour trouver sans tâtonnements le tiroir convenable, il faut avoir ce renseignement. La désignation du cliché devra donc se faire au moyen du numéro d'inventaire suivi de la désignation du format: 850-9×12, 1020-4,5×10,7 etc. L'étiquette des tiroirs portera bien entendu également le format et les numéros extrêmes de la série de documents que chaque tiroir contient:

9×12 Nos 1 à 510
---------------------

9×12 Nos 511 à 950
-----------------------

13×18 Nos 1 à 1200
-----------------------

Dans chaque tiroir, les numéros formeront des séries incomplètes puisque le numérotage se fait par inscription sur le registre „à la suite“, sans distinction de format. Cela n'a pas d'inconvénient pour trouver le cliché facilement et sans perte de temps aucune, mais cela pourrait en avoir un pour le contrôle rapide et aisé des contenus de chaque tiroir, pour trouver quels sont les exemplaires qui manquent. Pour obvier à cet inconvénient, on peut employer un second numérotage, spécial, en série continue, pour chaque tiroir ou pour tous les documents d'un même format.

Le numérotage du cliché se fait à l'encre de chine sur la gélatine; le numéro d'inventaire s'inscrit au bas du coin de droite (en regardant le document du côté gélatine); le coin de gauche peut être réservé pour l'éventuel numérotage spécial (par format ou par tiroir) dont il est parlé plus haut. Sur les documents négatifs il faut inscrire les numéros à l'envers pour que sur les reproductions positives ils ressortent à l'endroit.

Il est bon d'ajouter au numéro d'inventaire la date de prise de la photo:

850—23. II. 19

1020—4. V. 29

Cette date est un très précieux renseignement permettant de se reporter aux carnets d'exploration ou de recherche, et par conséquent de trouver souvent des détails de grande importance sur l'image ou sur les circonstances de la prise de vue; d'autre part, numéro d'inventaire et date se contrôlent réciproquement ce qui en cas d'erreur d'inscription facilite singulièrement les rectifications.

Voilà nos documents inventoriés, numérotés et rangés en ordre:

numérique par format, dans les tiroirs spéciaux; si la collection est peu nombreuse, on peut à la rigueur s'en tenir là et se servir du registre inventaire comme d'un répertoire pour trouver le cliché désiré. C'est à ce stade rudimentaire que se trouve encore toute l'énorme accumulation de papiers et documents divers qui sont confiés aux „bons soins“ (fallacieux euphémisme!) du M. Lebureau des Administrations d'État.

Mais ce procédé primitif devient complètement insuffisant quand on a affaire à une grande collection, et toutes les collections permanentes, quelle que soit leur réduction actuelle, sont fatalement destinées à devenir très grandes.

Or le seul „répertoire pratique“ est celui qui peut s'étendre indéfiniment tout en permettant à ses numéros ou éléments de garder un classement rigoureux et rationnel; ces conditions ne sont remplies que par un répertoire sur fiches disposées verticalement.

Mais quel critérium choisir pour classer les fiches dans ce répertoire? Je pense que les seules normes pratiques et rationnelles pour une collection de documents photographiques d'histoire naturelle comme celle de l'Institut de Spéologie, sont: ou bien l'ordre des matières spécifiques ou bien l'ordre géographique et, ce qui vaut encore mieux: un répertoire par „espèce“ et un second répertoire „géographique“.

Le répertoire spécifique connaît les „espèces“ des trois „règnes de la nature“. Les fiches des photos d'espèces végétales sont rangées d'après la classification botanique, celles de photos d'espèces animales d'après la classification zoologique; celles des photos d'espèces

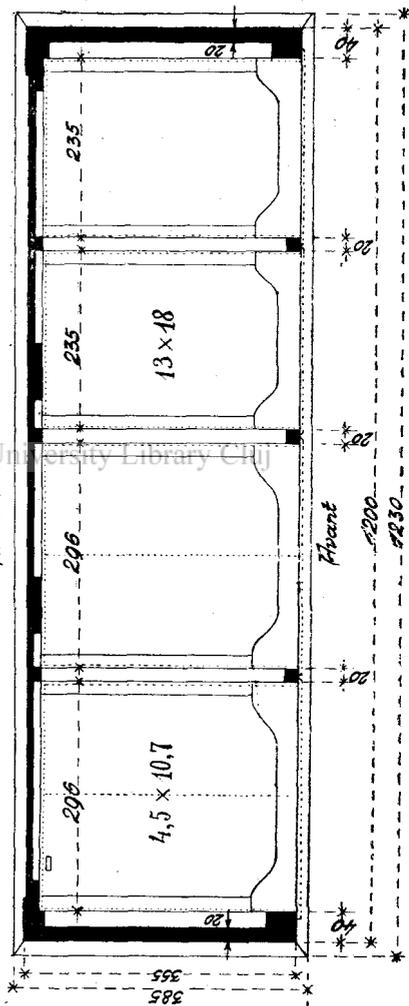


Fig. 6. — Photothèque du modèle A, en section horizontale suivant e-f de la fig. 1, à l'échelle 1:10; les dimensions sont indiquées en millimètres.

minérales d'après la classification minéralogique usuelle; celles enfin des documents photographiques relatifs aux „espèces“ de géographie physique en général, et de spéologie physique en particulier, d'abord dans l'ordre alphabétique des noms d'espèce (aven, doline, rasele, exurgence, entrée de grotte, stalagtites, stalagmites etc.) puis les espèces sont séparées par groupes plus ou moins subdivisés. Pour les documents photographiques qui ne rentrent pas dans les catégories énumérées, et en ce qui concerne notre collection ils sont très rares, il y a les „Divers“ parmi lesquels sont établies des subdivisions (Archéologie, Anthropologie, Poteries, Mobiliers etc.) rangées par ordre alphabétique et qui peuvent être elles-mêmes plus ou moins subdivisées, suivant besoin.

Le répertoire géographique est disposé dans l'ordre alphabétique des „états politiques“, car ce système, quoique contraire à la „pure raison scientifique“, est cependant le seul qui soit connu de tout le monde, qui soit „automatiquement applicable“, qui soit pourvu des atlas, dictionnaires, traités et autres sources de renseignements indispensables et qui soit facilement utilisable pour tout le monde. Un classement par „régions naturelles“ n'est pas encore „pratiquement“ réalisable.

BCU Cluj / Central University Library Cluj

Les fiches nombreuses, concernant un seul État, sont classées par subdivisions administratives: départements, arrondissements, cantons et communes, pour les mêmes raisons.

Bien entendu les divisions des deux répertoires sont signalées par des fiches intermédiaires intercalées entre les fiches du répertoire. Ces fiches intermédiaires, d'abord très peu nombreuses pour les séries pauvres en unités, seront augmentées à volonté avec l'enrichissement de la collection; elles permettront de hiérarchiser les subdivisions suivant besoin. En donnant au talon supérieur de la fiche intermédiaire des dimensions, couleurs, formes et surtout situations le long du bord, variées, on arrive très facilement à rendre immédiatement apparentes les classifications hiérarchisées les plus compliquées et à faciliter singulièrement la recherche des documents.

Chaque cliché négatif est donc représenté par deux fiches (la spécifique et la géographique) qui contiennent un petit nombre de „renseignements obligatoires“ et l'emplacement nécessaire pour consigner des „renseignements facultatifs“; je reviendrai plus loin (p. 95) sur la description de ces fiches.

Mais les „états signalétiques purement descriptifs“ ne me satisfont nullement; je les considère comme tout-à-fait insuffisants pour un répertoire de Collection photographique car je suis d'avis qu'il faut y ajouter comme indispensable une épreuve positive d'orientation.

Chacune des deux fiches du négatif porte donc une épreuve positive sur papier, collée sur un emplacement réservé. Je n'ai pas besoin d'insister sur le fait que l'état signalétique „idéal“ pour le cliché, c'est la copie positive qui d'un simple coup d'œil permet de constater sa valeur documentaire exacte.

Description des fiches. Les deux modèles des fig. 1 et 2 (p. 82 et 83) montrent les dimensions et l'aspect du genre de fiches que je propose comme les plus pratiques pour un répertoire de collections de photographies d'histoire naturelle.

Comme format j'ai adopté le 13×18 cm. pour des raisons qui me semblent convaincantes. Ce format permet en effet de réserver à gauche un cadre suffisant pour y coller les copies positives de grandeur 9×12 et au-dessous, c'est-à-dire les dimensions de beaucoup les plus fréquentes, surtout par cette période de „vie chère“ et de „misère des laboratoires“; ce format permet aussi de réserver à droite un emplacement d'environ 8×12 cm. pour les renseignements manuscrits.

L'épreuve positive des clichés 13×18 se colle au dos de la fiche et celle des clichés 18×24, moitié sur le dos de la fiche signalétique et moitié sur une autre fiche que l'on rabat ensuite sur la première; cette double fiche peut donc se classer avec les autres.

J'ai expliqué déjà (p. 85) que les formats supérieurs à 18×24 n'ont pas de place ménagée dans mes photothèques et qu'ils doivent être classés à part. Mais leur fiche signalétique sera intercalée à sa place dans le répertoire général, seulement au lieu de coller sur la

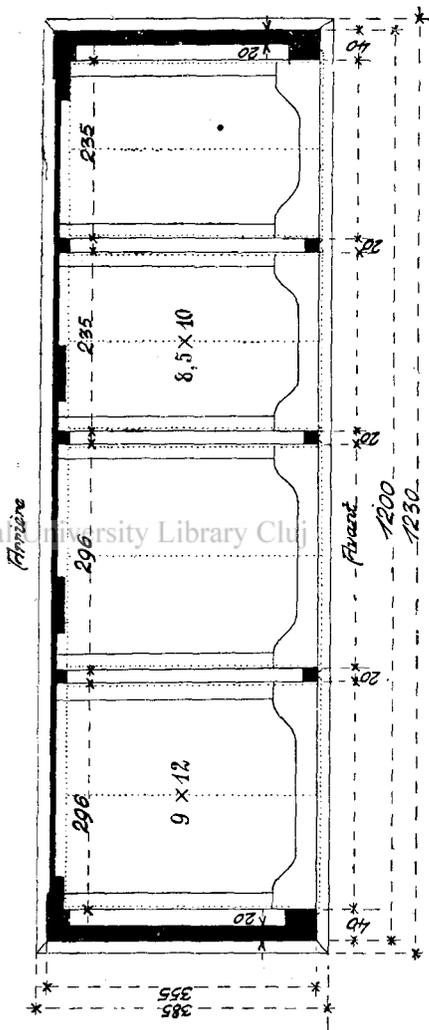


Fig. 7. — Photothèque du modèle A, en section horizontale suivant g-h de la fig. 1, à l'échelle 1:10; les dimensions sont indiquées en millimètres.

fiche une copie positive directe on y placera une réduction positive à  $9 \times 12$  ou à  $13 \times 18$  du cliché, renseignement figuré parfaitement suffisant pour le but que le répertoire se propose.

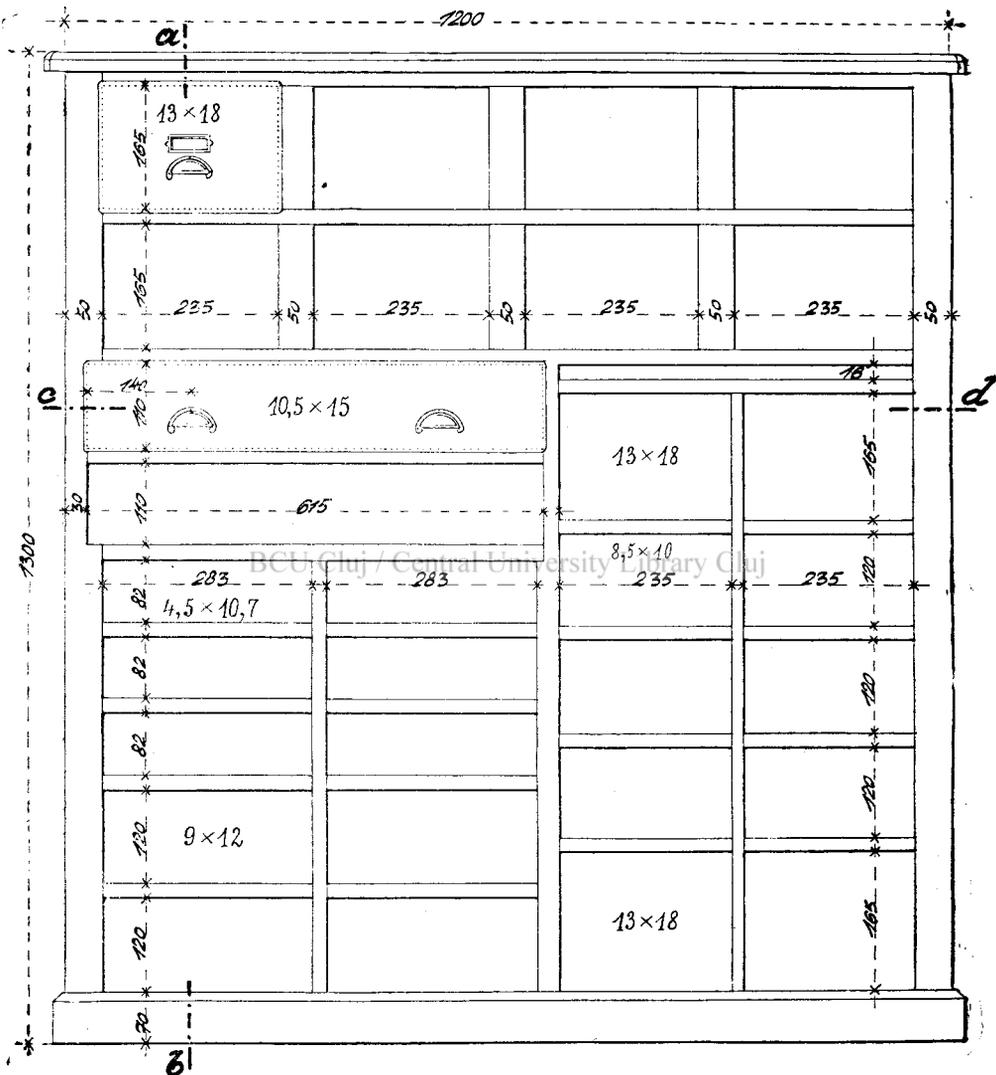


FIG. 8. — Photothèque du modèle B, vue de face, à l'échelle 1:10; les dimensions sont indiquées en millimètres. Mêmes observations que pour la fig. 2. Les tiroirs désignés par l'inscription  $10,5 \times 15$  sont destinés à la collection de cartes postales (v. p. 100).

La fiche ne peut être que de carton fort, ayant au moins 1 mm. d'épaisseur, car autrement, après collage de l'épreuve positive, elle se

gondolerait par trop; même avec l'épaisseur prescrite, le gondolement est suffisamment prononcé pour être souvent difficile à vaincre. Le tiroir, avec ses 30 cm. de profondeur fixés pour mes photothèques, contiendra environ 250 fiches, pesant ensembles 5 kgr.

Observation sur le numéro d'inventaire. Le document photographique originel a seul droit à un numéro spécial du Registre inventaire, car ses dérivés portent le même numéro et sont inscrits sur la même fiche. Je m'explique en examinant les cas les plus fréquents.

CAS I. — La collection ne possède que le seul cliché négatif  $4,5 \times 10,7$  enregistré dans l'inventaire sous le No. 845, ce qui sera signalé sur la fiche, à l'endroit ménagé à cet effet, par la notation: No. Inv. 845.  $4,5 \times 10,7$ .

CAS II. — Outre le négatif, la collection possède un agrandissement en diapositif de projection et même un contretype négatif de même format, ce qui sera signalé sur la fiche par:

No. Inv. 845.  $4,5 \times 10,7 + CT 8,5 \times 10 + D 8,5 \times 10$ .

CT est la notation conventionnelle pour désigner le „contretype“ et D pour désigner le „diapositif sur verre“; le signe + sépare les unités diverses de la collection.

Les deux clichés (D et CT) résultant de l'agrandissement du négatif originel portent le numéro et la date du cliché dont ils dérivent, donc dans notre exemple: 845—3. I. 29, mais le contretype (CT) se classe dans le tiroir des  $8,5 \times 10$  D c'est-à-dire avec les diapositifs.

Il est procédé de même pour tous les documents photographiques dérivés du même cliché originel et jugés utiles à conserver en collection. Mais les épreuves positives sur papier, et celles sur verre autres que l'exemplaire du diapositif pour projection (D) destiné à la collection, ne sont pas consignées sur les fiches car ces épreuves sont considérées comme du matériel „fongible“, destiné à disparaître et par conséquent ne pouvant pas figurer sur l'inventaire ou dans le répertoire sur fiches. Ces épreuves reçoivent automatiquement, au tirage, le numéro inscrit sur leur négatif; en tous cas il est expédient de les marquer avec ce numéro. Il est donc facile de les classer à part, dans l'ordre des numéros, comme réserve de „doubles“. D'ailleurs le nombre de ces épreuves n'est jamais considérable. Il n'y a aucun intérêt à les confectionner d'avance; il est bien préférable d'en tirer au fur et à mesure des besoins.

CAS III. — Si l'unique document que possède la collection est

une épreuve positive sur verre (D) ou sur papier (P), ces pièces sont inventoriées et classées avec les négatifs de leur format, mais leur fiche ne portera d'épreuve d'orientation que si l'on a jugé utile de

faire avec ces documents des contre-types (CT) ou des négatifs (N) et dans ce cas ce sont ces documents nouveaux qui prendront la place des originaux dans les tiroirs aux négatifs.

#### H. — Les pellicules et les films. —

Il va sans dire que les documents photographiques sur pellicule sont traités exactement comme ceux sur verre ; si je mentionne le fait c'est pour ne pas être accusé par quelque méticuleux de ne pas en avoir tenu compte. Les „pellicules autotendus“ ne donnent lieu à aucune observation spéciale, mais les non encadrées présentent l'inconvénient de se rouler du côté gélatine, même mises sous enveloppe, et contre cela il n'y a rien à faire. Une série de pellicules est moins facile à „feuilleter“ qu'une série de plaques de verre, surtout si ces pellicules sont rangées „à nu“ ; cet inconvénient est bien atténué lorsque l'on consulte une collection mixte, formée de plaques et de pellicules, ou lorsque les pellicules sont placées sous enveloppe (de préférence transparente) ; je conseille d'employer ce dernier mode de conservation, avantageux d'ailleurs aussi à d'autres points de vue.

Les films de cinématographe doivent certainement trouver place parmi les collections de documents photographiques conservés dans

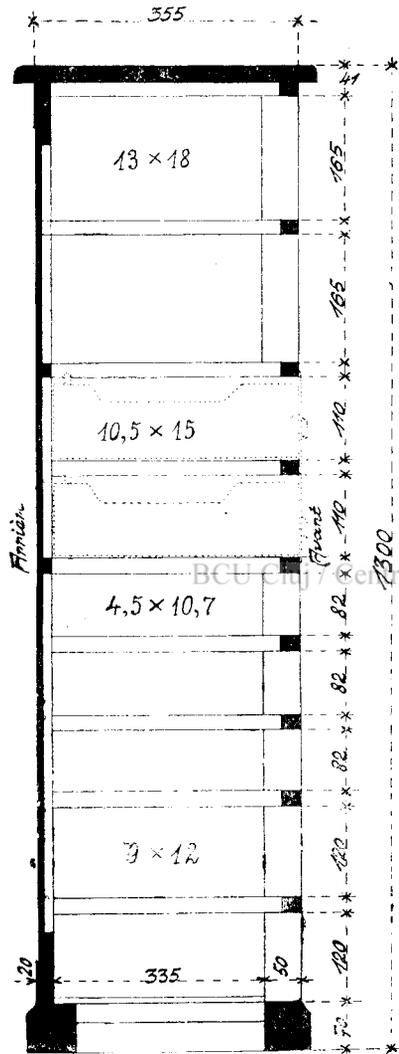


Fig. 9. — Photothèque du modèle B, en section verticale suivant *a-b* de la fig. 8, à l'échelle 1:10; les dimensions sont indiquées en millimètres.

les Photothèques publiques ou privées ; ils occuperont sans nul doute un emplacement de plus en plus considérable, mais on ne pourra leur trouver de place adéquate dans l'armoire photothèque. Inutile de

chercher à réaliser le mariage de la carpe et du lapin, de loger ensemble la plaque et le rouleau de film. Le film devra se loger dans des Cinématographithèques (le nom étymologiquement correct) ou Cinéma-thèques (le nom timidement raccourci) ou bien Cinéthèques (le nom le plus court donc le plus pratique) et ce dernier vocable a mes préférences, comme en général tous les mots courts, car le vocabulaire est fait pour servir l'homme et non l'inverse, comme croient les étymologistes. Quand à l'éventuel hybride anglo-grec „Filmothèque“ qui pourrait être éventuellement adopté à l'instar d'autres incongruités du vocabulaire moderne, je proteste d'avance contre semblable mixture inutile, inesthétique et cacophonique.

**I. — Aspect et libellé des fiches.** — Nous pouvons passer maintenant à l'examen „concret“ du modèle de fiches adoptées pour l'Institut de Spéologie. J'en ai reproduit l'aspect (p. 82-83 fig. 1 et 2) ce qui me dispense d'amples commentaires, mais quelques explications me semblent encore utiles.

**a.** — Le cadre pour coller la photo d'orientation n'a pas exactement  $9 \times 12$  cm., ce qui n'a pas d'inconvénient car la surface du format ne peut jamais être utilisée complètement; en réalité, le format  $9 \times 12$  n'a qu'environ  $8 \times 11$  cm. d'utilisables.

**b.** — „Biosp. No“ est une rubrique spéciale à l'Institut de Spéologie: elle est destinée à renvoyer aux „Carnets d'exploration“ du personnel de l'Institut et des autres collaborateurs, au moyen de „Numéros“ qui représentent chacun une „Chasse“ distincte dans une grotte déterminée. „Biospeologica“ est précisément le nom collectif de cette collaboration fondée en 1907 et servie par de nombreux spéologues.

**c.** — Les deux lignes réservées aux numéros d'inventaire, à la désignation des formats et aux notations complémentaires, sont encadrées pour que ces renseignements soient bien apparents.

**d.** — Les abréviations qui sont employées sont les suivantes:

CT = contretypé c'est-à-dire un négatif obtenu par contact direct avec un positif.

D = diapositif pour projection ou épreuves positives sur verre ou pellicules.

N = négatifs sur verre ou pellicule obtenu au moyen de l'objectif.

P = épreuve positive sur papier.

S = diapositif stéréoscopique.

Ces abréviations ajoutées aux formules des formats servent à désigner les documents photographiques supplémentaires que possède la

collection, en sus du négatif originel. Si la fiche porte, dans le cadre destiné à l'inventaire, les mentions suivantes: No. Inv. 820.  $4,5 \times 10,7 + CT 8,5 \times 10 + D 8,5 \times 10$ , cela indique que le document originel est un négatif de vérascope qui porte le No. 820 et qu'avec ce cliché on a fait un agrandissement  $8,5 \times 10$  dont on possède aussi bien un diapositif pour projection (D) qu'un contretypé (CT).

Si la mention est No. Inv. 920.  $P 9 \times 12 + N 8,5 \times 10 + D 8,5 \times 10$  cela signifie que la collection ne possède, comme document originel, qu'une épreuve positive  $9 \times 12$  (P) sur papier que l'on a photographiée pour se procurer un négatif  $8,5 \times 10$  (N) qui a servi pour tirer par contact un diapositif pour projection (D).

*e.* — La ligne supérieure de la moitié gauche de la fiche est réservée au „nom de l'espèce“ dans les fiches du répertoire spécifique (fig. 1) et au „nom de lieu“ dans les fiches du répertoire géographique (fig. 2).

*f.* — Pour laisser plus d'espace pour les notations manuscrites, j'ai fait imprimer en abrégé les titres des rubriques; j'en reproduis ci-dessous la liste complète:

Esp. = espèce.

Groupe = groupe, c'est-à-dire le nom de la catégorie, réunissant un certain nombre „d'espèces“, choisie comme la plus convenable pour servir de repère important dans la classification utilisée.

Loc. = localité.

Comm. = commune.

Cant. = canton.

Dép. = département.

Pays = pays dans le sens d'État politique.

Obs. = Observation, rubrique où l'on pourra noter tous ce qui semblera utile à signaler sur l'intérêt documentaire que présente la photo, sur la façon dont elle a été prise, sur les détails topographiques qui précisent la situation géographique de son sujet, sur les motifs qui l'ont fait classer dans la catégorie où elle se trouve etc.

Fecit = fecit, rubrique où l'on inscrit le nom de celui qui a fait la photo et, dans le cas où la collection n'en possède qu'une copie positive, endroit où l'on note aussi le format dans lequel l'original a été pris, car on risque de ne plus pouvoir se procurer plus tard ce renseignement très souvent indispensable.

*J.* — **Cartes postales illustrées.** — Il en est qui présentent un intérêt scientifique certain et leur collection spécialisée peut fournir une utile documentation géographique, ethnographique, archéologique etc.

En tous cas la Spéologie peut également s'en servir. On trouve sur cartes postales des photos de toutes sortes de phénomènes du calcaire, des entrées et des intérieurs de grottes, des incrustations etc., aussi mon institut collectionne ces documents dans la mesure de ses faibles moyens.

Comment conserver et classer les cartes postales ?

Comme tout le monde, j'ai commencé par établir ma collection en „albums“ et, convaincu que les remaniements sont impossibles à éviter pour une collection à extension „indéfinie“, j'ai adopté un modèle à feuillets mobiles ; d'autre part, les cartes postales n'étaient pas fixées à demeure sur les feuilles, mais seulement maintenues par l'introduction de leur quatre angles dans des fentes préétablies.

Il ne m'a pas fallu longtemps pour me convaincre, sans qu'il soit pourtant intervenu un accroissement notable de la collection, que le système adopté présentait les inconvénients que l'on peut reprocher à tous les classements horizontaux, plus quelques autres spéciaux, en un mot : pour constater que le système était très mauvais. Je m'empressais donc de l'abandonner au profit du rangement vertical, qui est certainement le seul pratique pour une collection de cartes postales à accroissement indéfini et qui doit être rangée suivant un classement rationnel pour pouvoir devenir une source de documentation scientifique réellement utilisable. A la question : comment faut-il ranger une collection documentaire scientifique de cartes postales illustrées à accroissement continu ? on doit donc répondre sans hésiter :

Dans les tiroirs à classement vertical d'une armoire spécialisée à cet effet.

Comme l'Institut de Spéologie, et de très nombreuses institutions similaires, n'ont à faire face qu'à des programmes relativement modestes, on peut caser cette collection aussi dans la photothèque. Mon modèle B (fig. 8 et Pl. II fig. B) comporte deux tiroirs, à quatre compartiments, pouvant donc contenir 6520 ( $815 \times 4 \times 2$ ) cartes de 10,5 x 15 cm., dimension maxima admise par la dernière convention postale internationale. Ces deux tiroirs remplacent les deux tiroirs 18 x 24 que possède le modèle A, mais j'ai placé naturellement les tiroirs à cartes le plus haut possible, comme le permettait leur poids bien moindre et comme le demandaient les besoins d'un „feuilletage“ commode, donc effectué à hauteur convenable.

A la question : comment classer une collection de cartes postales ? je réponds : dans l'ordre géographique, c'est-à-dire par pays, départements, cantons, communes, au moyen de fiches intermédiaires, comme

je l'ai indiqué pour le répertoire géographique de la photothèque. L'ordre géographique se recommande comme le plus pratique et le plus généralement utilisé, il convient à beaucoup de spécialités, il peut être manié sans apprentissage spécial par le plus grand nombre de personnes, il est facile à appliquer et il s'impose, enfin, parce que les légendes imprimées sur les cartes postales sont presque exclusivement d'ordre topographique et parce que les éditions sont classées en série qui cadrent le plus souvent avec les divisions géographiques.

Si l'on veut inventorier les collections de cartes postales, il faut le faire ou bien sur un registre spécial avec un numérotage spécial, ou bien sur le registre inventaire de la bibliothèque de l'institution en leur donnant les numéros courants de l'enregistrement des livres, seconde méthode qui est en usage à l'Institut de Spéologie. Il est facile de comprendre que les cartes postales, qui sont des „épreuves positives“ très difficiles à multiplier, ne peuvent figurer dans le registre inventaire photographique sans perturber complètement, et inutilement, le fonctionnement pratique du système que j'ai préconisé plus haut.

Les cartes postales illustrées étant de véritables „fiches“ n'ont pas besoin de répertoire spécial; c'est leur collection classée à l'aide de fiches intermédiaires qui est en même temps le „document“ et son propre „répertoire“ c'est-à-dire une disposition idéale pour une collection scientifique.

**K. — Boutons de tirage, Coquilles, Porte étiquettes, Arrêts, Fermetures à clef, Broche à fiches et autres accessoires.** — Les porte-étiquettes emboutis, très plats, de  $10 \times 3,5$  cm., ont mes préférences et pour tirer les tiroirs j'emploie exclusivement des „coquilles“, également embouties, de  $7,5 \times 2,5$  cm., bien plus pratiques et solides que les „boutons“, surtout pour des tiroirs lourds comme ceux contenant des clichés. Chaque tiroir est pourvu au bord supérieur de la face intérieure de sa paroi postérieure d'un „arrêt“, petite pièce en bois tournant autour d'une vis placée excentriquement. Quand l'„arrêt“ est relevé, il ne permet pas de „sortir“ trop violemment le tiroir et de le laisser tomber avec son contenu fragile de verres.

Les tiroirs de mes photothèques ne sont pas fermés à clef, mais on peut mettre des serrures aux tiroirs, procédé qui n'est ni économique ni pratique, ou placer le long des montants des lattes fixées sur charnières et fermant à clef, dispositif bien supérieur puisqu'il ferme d'un seul tour de clef toute une série de tiroirs; ce système possède d'ailleurs des avantages marqués sur d'autres arrangements de fermeture simultanée beaucoup plus compliqués.

Les fiches de mon répertoire sont „libres“ car leurs grandes dimensions et épaisseur permettent de s'affranchir de „l'embrochage“. Ceux qui désirent fixer les fiches, peuvent les faire perforer et les maintenir embrochées au moyen d'une des multiples sortes de broches qui existent dans le commerce. La plus pratique m'a semblé être la broche se fixant à baïonnette et se manoeuvrant avec une clef spéciale, dispositif qui rend impossible, sans effraction, le dérangement des fiches ou leur enlèvement.

**L. — Hauteur de la Photothèque.** — Quelle hauteur faut-il donner à l'armoire? C'est une question qui semble oiseuse et pourtant elle est fort importante pour le bon usage du meuble.

Si la Photothèque dépasse la hauteur à laquelle on peut commodément consulter toute la collection sans escabeaux ou échelles, on a certainement gaspillé du „temps“, qui est le bien le plus précieux de ceux qui cherchent des renseignements. Comme on le verra, les tiroirs à fiches occupent, logiquement, dans la photothèque les rayons supérieurs, par conséquent, dans le cas des photothèques très hautes, c'est justement la région la plus fréquemment consultée qui sera la plus malaisément accessible.

Cet inconvénient n'existera probablement pas dans les grandes photothèques publiques de l'avenir qui auront forcément des meubles spéciaux pour les répertoires sur fiches (et qui devront être à hauteur d'homme) et des „magasins“ à clichés dans lesquels les armoires pourront avoir une hauteur déterminée par le seul criterium de la „logeabilité“. Mais je m'intéresse moins de ce qui se passera dans ces somptueux établissements, que de ce qui concerne les modestes installations des

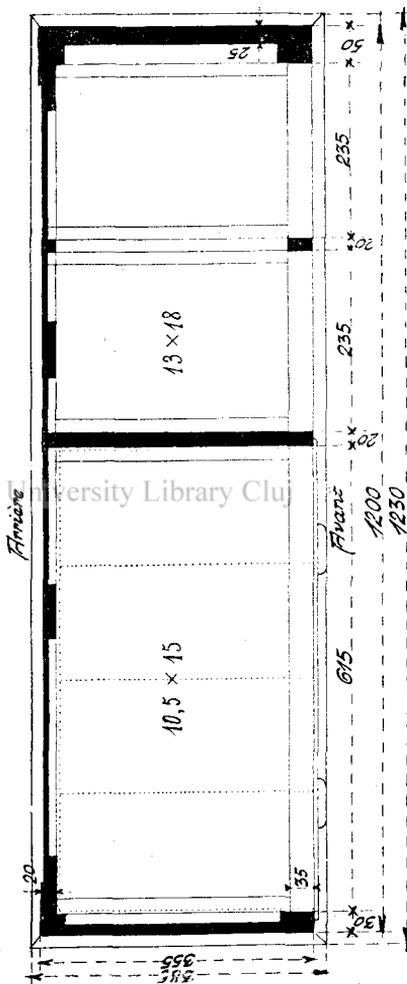


FIG. 10. — Photothèque du modèle B, en section horizontale suivant *c-d* de la fig. 8, à l'échelle 1:10; les dimensions sont indiquées en millimètres. Les tiroirs destinés aux cartes postales (10,5 x 15) possèdent quatre compartiments.

institutions scientifiques et c'est à ces installations que je conseille les photothèques ne dépassant pas en hauteur les limites invoquées plus haut.

Pour mes photothèques j'ai choisi la hauteur 130 cm. pour des motifs spéciaux en rapport avec l'utilisation en guise de „tables“ des cartothèques (v. RACOVITZA, Cartothèque, p. 13-14) et autres armoires spéciales. Avec hauteur semblable on peut utiliser comme table le dessus de toutes les armoires spéciales, surtout si l'on a eu soin, comme je n'y ai pas manqué, de donner à toutes les „thèques“ exactement la même hauteur. Je me suis procuré ainsi, en réunissant les cartothèques, photothèques et autres meubles, de très grandes surfaces qui sont indispensables pour manipuler des cartes et des grandes feuilles, comme pour tant d'autres usages.

**M. — Les données du problème des Photothèques synthétiques** (complets). — Nous possédons maintenant tous les renseignements utiles pour entreprendre la construction de nos meubles. Nous avons arrêté le choix des „principes conducteurs“ :

- rangement vertical,
- spécialisation de chaque tiroir pour un seul format (ou une série de formats très semblables),
- identifier le document initial au moyen d'un numéro d'inventaire,
- double répertoire sur fiche : spécifique et géographique,
- réunion par armoire des formats 18×24 et au-dessous avec leur répertoire correspondant.

Nous avons estimé ensuite les coefficients de fréquence des divers formats, leurs encombrements et poids.

Nous avons estimé que, à cause du poids considérable des clichés, la profondeur du tiroir ne devait pas dépasser 30 cm. pour que son fonctionnement soit aisé.

Nous ajoutons encore les deux conditions suivantes qu'il suffit d'énoncer sans commentaires :

Les grands formats, à cause de leur poids, de leur encombrement et à cause du petit nombre de leurs éléments (ce qui les fait consulter moins souvent) devront être placés dans les régions basses des armoires.

Les répertoires, pour être commodément consultés, doivent être placés „à hauteur d'homme“.

Ayant un programme „théorique“ bien arrêté, passons à la réalisation pratique c'est-à-dire à l'inspection des deux exemplaires que l'Institut de Spéologie a fait construire et qui sont déjà en service.

N. — Les photothèques de l'Institut de Spéologie de Cluj (Pl. II. et fig. 3 à 12). — Pour la présentation de ces meubles spéciaux, on trouvera dans cette note deux photographies, dix plans et deux modèles de fiches; en outre, en quelques tableaux, sont fournies les

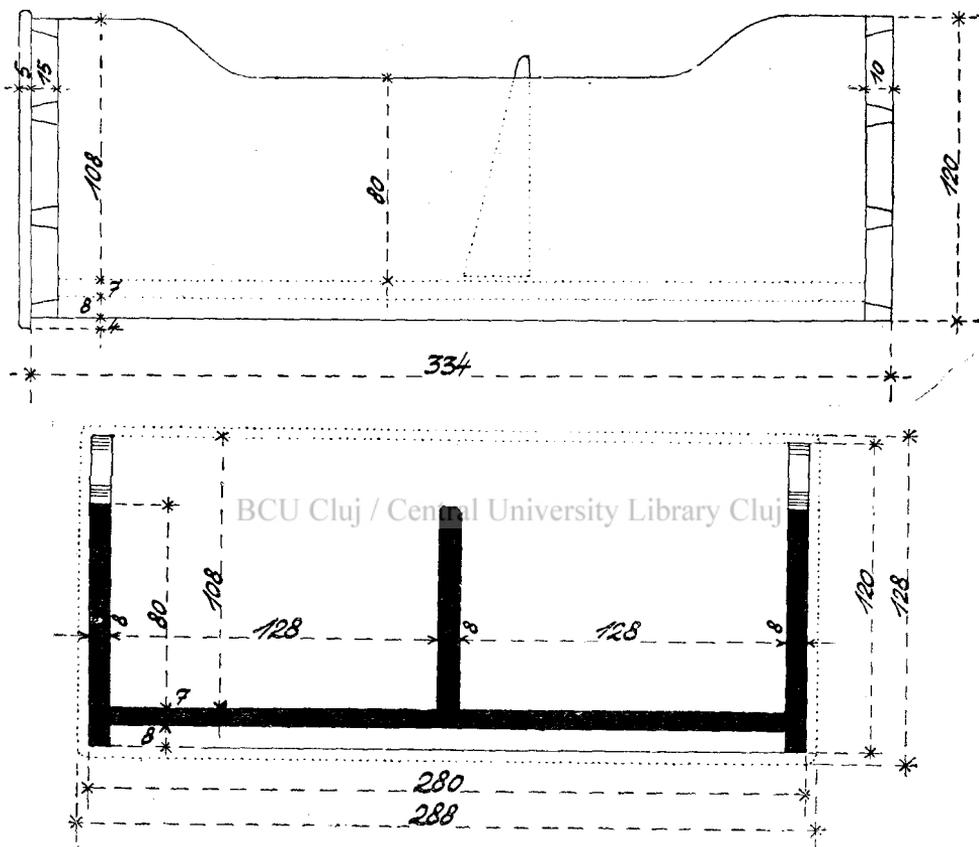


FIG. 11. — Tiroir de photothèque pour format 9×12 cm. à l'échelle 1:3; les dimensions sont indiquées en millimètres. Ce tiroir possède deux compartiments.

En haut, profil montrant la disposition de l'encoche du bord supérieur (v. p. 107) et, par transparence, la disposition de la cale (v. p. 90).

En bas, section verticale.

principales données numériques. Cette documentation „graphique“ et numérique est si abondante qu'elle rend toute description détaillée superflue; je puis donc me borner à quelques commentaires et observations que la dite documentation ne peut fournir.

Il me faut d'abord rappeler que ces deux photothèques ne peuvent servir tels quels qu'aux institutions ayant des appareils photographiques

et des „besoins“ de documentation semblables à ceux de l'Institut de Spéologie. Un autre outillage et d'autres besoins seront satisfaits par des modèles différents, qui seront d'ailleurs très faciles à établir d'après les normes qui viennent d'être exposées et les descriptions qui suivent.

La façon dont il a été tenu compte des nécessités présentes et futures de l'Institut de Spéologie en fait de documentation photographique est indiquée dans le TABLEAU IV dont les chiffres ont besoin de quelques commentaires.

Le chiffre total des clichés verre qui pourront prendre place dans nos deux carthothèques est de 13,946 environ, parmi lesquels il faut compter environ 1586 diapositifs pour projection et env. 3240 diapositifs stéréoscopiques de vérascope, donc env. 5000 clichés qu'il faut déduire pour obtenir le chiffre des emplacements réservés aux négatifs (soit 9000) qui seuls ont une fiche au répertoire. Il en résulte que le nombre des fiches prévues, qui est de 5000, semble suffisant pour répertorier jusqu'au remplissage presque complet de l'armoire et cela d'autant plus que le coefficient attribué aux négatifs  $8,5 \times 10$  et  $4,5 \times 10,7$  me semble trop élevé; d'ailleurs, si nécessaire, on pourra mettre des fiches dans les tiroirs réservés aux clichés  $13 \times 18$ . Mais on peut admettre que ce commentaire est optimiste, aussi je signale aux critiques cette erreur possible de proportion entre le nombre des fiches et le nombre des négatifs. Il est possible que, dans la pratique, le nombre des fiches logées dans les 20 tiroirs qui leurs sont réservés, ne suffise pas à répertorier tous les négatifs, même si l'on fait les fiches en carton plus mince, car dans mes calculs il n'a pas été tenu assez compte du fait que les pellicules, même lorsqu'elles sont placées sous enveloppe, occupent moins de place que les plaques de verre.

Quoiqu'il en soit de l'erreur d'évaluation possible, elle ne se fera sentir que lorsque nos deux armoires seront complètement pleines.

Les deux photothèques (fig. 3 et 8) sont formées par un corps supérieur de 8 tiroirs à fiches de  $13 \times 18$  cm. et par un corps inférieur composé de deux séries de travées différentes. La série de gauche est formée de deux „piles“ de tiroirs de 26 cm. de largeur intérieure, qui logent les formats:  $4,5 \times 10,7$ ,  $9 \times 12$  et  $18 \times 24$ ; dans la photothèque B les deux tiroirs  $18 \times 24$  sont remplacés par deux tiroirs à cartes postales  $10,5 \times 15$ .

La série de travées de droite est formée aussi de deux piles de tiroirs mais pour les formats:  $8,5 \times 10$  et  $13 \times 18$ .

Les tiroirs à fiches et ceux des formats  $13 \times 18$  et  $18 \times 24$  sont „simples“, ceux des formats  $4,5 \times 10,7$ ,  $8,5 \times 10$  et  $9 \times 12$  sont doubles

et ceux des cartes postales sont quadruples, c'est-à-dire cloisonnés en deux ou quatre compartiments dans le sens de la longueur.

Le Tableau III (p. 111) donne pour chaque photothèque le nombre et l'espèce de tiroirs.

Pour que les fiches, et aussi les clichés, puissent être „feuilletés“ facilement, il faut que la paroi latérale des tiroirs soit plus basse que la hauteur de la fiche ou du cliché lorsqu'il sont légèrement inclinés. Les tiroirs de mes photothèques (v. fig. 11) ont dans ce but les parois latérales excavées d'environ 2 cm. ce qui s'est avéré insuffisant dans la pratique, aussi je conseille de pousser jusqu'à 3-4 cm., suivant le format.

Le poids des documents conservés dans la photothèque A remplie, sera d'environ 275 kg. et celui dans la photothèque B d'environ 250 kg.; en ajoutant le poids du meuble (110 kg.) on arrive à environ 380 kg. qu'il

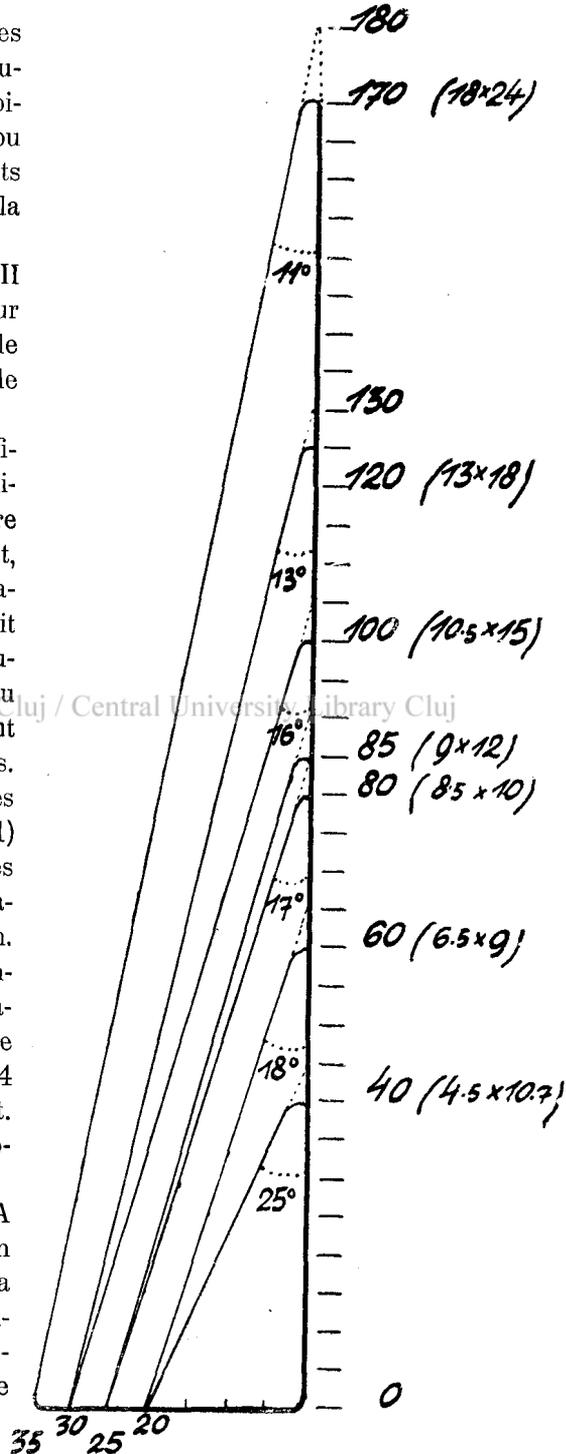


Fig. 12. — Gabarit des dimensions des cales (v. p. 90) pour formats usuels donnant, pour chaque format, la hauteur, l'épaisseur à la base et l'inclinaison de la face antérieure, à l'échelle 1:1; les dimensions sont indiquées en millimètres.

est imprudent de dépasser pour un mobilier „mobile“. S'il s'agissait d'installations „permanentes“ comme celles des futures „Photothèques nationales“, le poids ne dépendrait plus que de la solidité des planchers. Il est certain d'ailleurs que la plaque de verre sera remplacée dans l'avenir par une pellicule rigide, dont la fabrication pratique est encore activement recherchée par les inventeurs, mais qui sera certainement découverte un jour ou l'autre. Cette invention sera d'un très grand avantage pour la photographie en général, car elle réduira de beaucoup l'importance des inconvénients résultant des poids et encombrement des négatifs de verre.

Les tiroirs aux cartes postales illustrées ont ceci de particulier, que les cloisons entre les compartiments intérieurs sont métalliques, disposition qui m'a été imposée par le manque de place. En effet, pour loger ces tiroirs dans le meuble B, j'ai supprimé les deux tiroirs du format  $18 \times 24$  cm.; je ne disposais donc que de la largeur de deux travées de 26 cm. plus la largeur d'une cloison et de deux parois, soit 61 cm. mais en moins l'épaisseur des parois externes, donc en tout 58,8 cm. Or ce n'est qu'avec des cloisons en cuivre de 2 mm. que nous avons pu avoir, en trichant un peu sur l'épaisseur des parois externes, une largeur de 14,7 cm. par compartiment qui est „théoriquement“ encore trop faible puisque les cartes postales de 15 cm. de largeur sont autorisées par la convention postale internationale; dans la pratique cependant le format maximum ( $10,5 \times 15$  cm.) est très rarement utilisé.

Pour les mêmes raisons, la hauteur de 9,7 cm. donnée à ces tiroirs a été imposée et non choisie, car elle est également trop faible, du moins en théorie, puisque le format conventionnel maximum est de 10,5 cm. en hauteur, et qu'il faut ajouter 1 cm. pour le talon de la fiche intermédiaire. Les dimensions convenables des compartiments pour cartes postales illustrées sont de  $11,5 \times 15,5$  cm.

**O. — Prix de revient des Photothèques.** — Mes deux photothèques ont été construites en chêne de Transylvanie pour ce qui concerne les parois extérieures et les montants des travées, mais tout le reste est en bois de tilleul; cette combinaison d'essences m'avait donné déjà de très bons résultats avec les Carthèques. Le prix de fabrication revient net à 14.000 lei c'est-à-dire à 448 francs or, prix très raisonnable si l'on considère la complication du travail. L'exécutant est la firme Foszto et Berky de Cluj que je me plais à citer ici pour le soin qu'elle a mis dans l'exécution des Photothèques et des Carthèques, types de meubles nouveaux et dont il a fallu étudier l'exécution sur les plans de l'inventeur.

**P. — Envoi.** — Cette brochure est publiée pour toi, confrère uniquement préoccupé de recherches, que toute question d'installation horripile, pour toi qui considère comme perte de temps de méditer et d'expérimenter sur ce qui touche à la conservation du matériel et à son installation dans un mobilier adéquate; c'est bien pour toi confrère „emballé“ par la passion scientifique, „sélénicole“ attendrissant et sympathique, que je m'expose aux critiques, peut être acerbes des régenteurs bénévoles, en publiant cette note trop longue et trop détaillée. C'est pour te rendre service que je vais me faire traiter de radoteur et d'enfonceur de portes ouvertes par des collègues, bons organisateurs, pour qui les problèmes ici examinés sont de vieilles connaissances et par qui leur a déjà été trouvée une solution satisfaisante de façon ou d'autres (6).

Car je te connais bien et je sais que tu seras heureux de trouver tout rassemblé, tout ruminé, tout préparé, ce que tu désire sans qu'il t'en coûte plus que quelques minutes pour faire une commande, et que chargé de la direction d'une institution à collections de cartes ou de photos tu n'auras qu'à donner mes brochures à ton menuisier pour être débarrassé de ces soucis directoriaux.

Aussi récidiverai-je encore avec plusieurs notes sur d'autres meubles et quelques équipements, trucs et tours de mains, qui m'ont rendu bien service pendant ma longue carrière de travailleur scientifique et d'explorateur.

Maintenant que ma vie comme ma carrière approchent de leur terme, sur toutes ces propriétés, plus ou moins personnelles, j'institue légataires universels mes confrères les Naturalistes.

.....

---

(6) J'ignore si la „Photothèque“ n'a pas été déjà construite en quelque institution d'un quelconque pays, mais cela ne m'étonnerait nullement d'apprendre qu'il en est ainsi. Aussi, comme pour mes meubles et „trucs“ techniques antérieurement publiés, n'ai-je pris cette fois encore aucun brevet et je ne revendique non plus la gloire de l'inventeur. Je mets simplement à la disposition de „Monsieur Tout le Monde“, les produits de mes conceptions sans lui demander de redevance aucune.

**TABEAU I**  
**Encombrement et Poids des clichés pour les formats les plus usités.**

**Abréviations:** *N* = négatif. — *D* = diapositif sur verre, monté, donc formé d'une double plaque de verre. — *cm.* = centimètres. — *kg.* = kilogramme. — *gr.* = gramme.

Format en cm.	Nombre et poids des clichés en verre que l'on peut ranger verticalement sur 30 cm. de profondeur		Nombre et poids des clichés en verre que l'on peut ranger effectivement dans les tiroirs de la Photothèque après avoir déduit de la profondeur totale de 30 cm. l'épaisseur de la cale ainsi que l'espace nécessaire à la manipulation		
	Nombre	Poids	Profondeur utilisée	Nombre	Poids
4,5×10,7	300	3 kg. 600 gr.	27 cm.	270	3 kg. 240 gr.
6×9	234	3 — 840 —	„	210	3 — 446 —
6,5×9	234	4 — 164 —	„	210	3 — 736 —
8,5×8,5 N	234	4 — 815 —	26 cm.	202	4 — 153 —
8,5×8,5 D	102	4 — 167 —	„	88	3 — 575 —
8,5×10 N	234	6 — —	„	202	5 — 179 —
8,5×10 D	114	5 — 100 —	„	98	4 — 384 —
9×12	234	7 — 800 —	„	202	6 — 733 —
10×15	220	10 — 500 —	25 cm.	183	8 — 734 —
13×18	210	17 — 100 —	„	175	14 — 250 —
18×24	210	27 — 750 —	„	175	23 — 125 —
Fiches carton 13×18	300	6 — —	„	250	5 — —
Cartes post. 10,5×15	978	3 — 540 —	„	815	2 — 950 —

**TABLEAU II**  
 Nombre et espèces de tiroirs des Photothèques modèles A et B.

Format cm.	Nombre total des Tiroirs	Nombre des Com- parti- ments	Corps supérieur	Corps inférieur		Observations
			Tiroirs	Travée de gauche Tiroirs	Travée de droite Tiroirs	
<b>Modèle A</b>						
4,5×10,7	6	12	—	6	—	
8,5×10	6	12	—	—	6	
9 ×12	4	8	—	4	—	
13 ×18	12	12	8	—	4	
18 ×24	2	2	—	2	—	
Total	30	46	8	12	10	
<b>Modèle B.</b>						
4,5×10,7	6	12	—	6	—	
8,5×10	6	12	—	—	6	
9 ×12	4	8	—	4	—	
10,5×15	2	8	—	2	—	Cartes postales
13×18	12	12	8	—	4	
Total	30	52	8	12	10	

**TABLEAU III**  
 Contenance des Photothèques de l'Institut de Spéologie.

Formats	Modèle A	Modèle B	Total
4,5×10,7	3240	3240	6480
8,5×10 N.	808	808	1616
8,5×10 D.	784	784	1568
9 ×12	1616	1616	3232
13 ×18	350	350	700
18 ×24	350	0	350
	<u>7148</u>	<u>6798</u>	<u>13.946</u>
Fiches 13 ×18	2500	2500	5.000
Cartes postales	—	6520	6.520
Total des pièces	<u>9.648</u>	<u>15.818</u>	<u>25.466</u>

TABLEAU IV

Coefficients de fréquence des formats, nombre des tiroirs, des compartiments, et des clichés avec leur poids maxima pour Photothèques types A et B.

Formats	Coefficient de fréquence	Nombre des		Nombre des plaques	Poids en grammes		
		Tiroirs	Compartiments		par Compartiments	par Tiroirs	Total
1	2	3	4	5	6	7	8

## Photothèque A.

4,5 × 10,7	9	6	12	270 × 12 = 3.240	3.240 × 2 = 6.480	6 × 6 = 38.880
8,5 × 10 N	2	2	4	202 × 4 = 808	5.179 × 2 = 10.358	2 × 2 = 20.716
8,5 × 10 D	2	4	8	98 × 8 = 784	4.384 × 2 = 8.768	4 × 4 = 35.072
9 × 12	5	4	8	202 × 8 = 1.616	6.733 × 2 = 13.466	4 × 4 = 53.864
13 × 18	1	2	2	175 × 2 = 350	14.250 × 2 = 28.500	
18 × 24	1	2	2	175 × 2 = 350	23.125 × 2 = 46.250	
				TOTAUX 7.148		223.282
Fiches	10	10	10	250 × 10 = 2.500	5.000 × 10 = 50.000	
TOTAUX	30	30	46	9.648		273.282

## Photothèque B.

4,5 × 10,7	9	6	12	270 × 12 = 3.240	3.240 × 2 = 6.480	6 × 6 = 38.880
8,5 × 10 N	2	2	4	202 × 4 = 808	5.179 × 2 = 10.358	2 × 2 = 20.716
8,5 × 10 D	2	4	8	98 × 8 = 784	4.384 × 2 = 8.768	4 × 4 = 35.072
9 × 12	5	4	8	202 × 8 = 1.616	6.733 × 2 = 13.466	4 × 4 = 53.864
13 × 18	1	2	2	175 × 2 = 350	14.250 × 2 = 28.500	
				TOTAUX 6.798		177.032
Fiches	10	10	10	250 × 10 = 2.500	5.000 × 10 = 50.000	
Cart. post.	—	2	8	815 × 8 = 6.520	2.950 × 4 = 11.800	2 × 2 = 23.600
TOTAUX	29	30	52	15.818		250.632

(voir la suite p. 113)

TABLEAU IV (suite)

Coefficients de fréquence des formats, nombre des tiroirs, des compartiments, et des clichés avec leur poids maxima pour photothèques types A et B.

Ensemble des Photothèques A et B.

Formats	Coefficient de fréquence	Nombre des		Nombre des plaques	Poids en grammes
		Tiroirs	Compartiments		
1	2	3	4	5	6
4,5 × 10,7	9	6 × 2 = 12	12 × 2 = 24	3.240 × 2 = 6.480	38.880 × 2 = 77.760
8,5 × 10 N	2	2 × 2 = 4	4 × 2 = 8	808 × 2 = 1.616	20.716 × 2 = 41.432
8,5 × 10 D	2	4 × 2 = 8	8 × 2 = 16	784 × 2 = 1.568	35.072 × 2 = 70.144
9 × 12	5	4 × 2 = 8	8 × 2 = 16	1.616 × 2 = 3.232	53.864 × 2 = 107.728
13 × 18	1	2 × 2 = 4	2 × 2 = 4	350 × 2 = 700	28.500 × 2 = 57.000
18 × 24	1	2	2	350	46.250
TOTAUX	20	38	70	13.946	400.314
Cart. post.	—	2	8	6.520	23.600
Fiches	10	10 × 2 = 20	10 × 2 = 20	2.500 × 2 = 5.000	50.000 × 2 = 100.000
TOTAUX	30	60	98	25.466	523.914

TABLEAU V

Dimensions intérieures des tiroirs des Photothèques et de leurs compartiments.

Obs. La quatrième rubrique donne pour le tiroir une largeur dans laquelle est comprise l'épaisseur de la cloison qui divise le tiroir en compartiments.

Format	Compartiments		Tiroirs		Largeur ext. du tiroir (paroi comprise)
	Hauteur int.	Largeur int.	Hauteur int.	Largeur int. (cloison comprise)	
4,5 × 10,7	6,5 cm.	12 cm.	6,5 cm.	26 cm.	29 cm.
8,5 × 10	10,5 —	10,5 —	10,5 —	21 —	23 —
9 × 12	11,5 —	12,5 —	11,5 —	26 —	29 —
13 × 18	15 —	21 —	15 —	21 —	23 —
18 × 24	20 —	26 —	20 —	26 —	29 —
Cartes post.	11,5 —	15 —	11,5 —	60 —	61,5 cm.

TABLEAU VI

Formats des plaques sensibles suivant les mesures dites „rançaises“.

4,5×6 cm.	+ 8,5×10 cm.	21×27 cm.
6 ×8 —	+ 9 ×12 —	+ 24×30 —
+ 6,5×9 —	12 ×15 —	27×33 —
8 ×8 —	+ 13 ×18 —	30×40 —
8 ×9 —	15 ×21 —	40×50 —
8 ×10 --	+ 18 ×24 —	50×60 —

---

Format dit „Carte postale“ : 10×15 cm.

---

**Formats stéréoscopiques.**

+ 4,5×10,7 cm.      6×13 cm.      8×16 cm.      8×18 cm.

---

Les formats marqués d'une croix (+) sont les plus usuels.

BCU Cluj / Central University Library Cluj

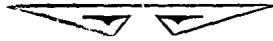
**Explication de la Planche II.**

FIG. A. — Photothèque du type A vu de face, montrant la disposition des 30 tiroirs dont 6 pour 4,5×10,7, 6 pour 8,5×10, 4 pour 9×12, 12 pour 13×18 et 2 pour 18×24. Réduction 1 : 19.

FIG. B. — Photothèque du type B vu de trois quart, montrant la disposition des 30 tiroirs dont 6 pour 4,5×10,7, 6 pour 8,5 10, 4 pour 9×12, 12 pour 13×18 et 2 pour collections de cartes postales (10,5×15). Le tiroir inférieur 10,5×15 est à moitié tiré et la tablette de la travée de droite également. Réduction 1 : 19.



FIG. A. — Photothèque du type A vue de face, montrant la disposition des 30 tiroirs dont 6 pour  $4,5 \times 10,7$ , 6 pour  $8,5 \times 10$ , 4 pour  $9 \times 12$ , 12 pour  $13 \times 18$  et 2 pour  $18 \times 24$ . Réduction 1 : 19.

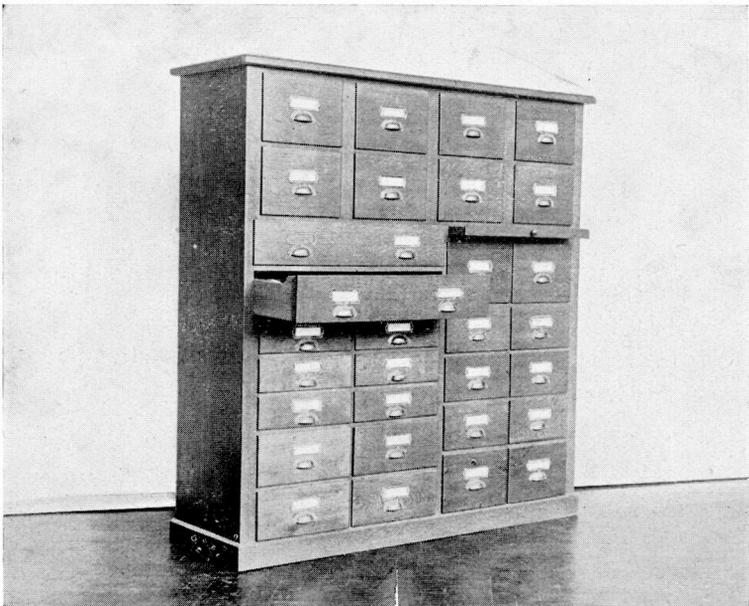


FIG. B. — Photothèque du type B vue des trois quarts, montrant la disposition des 30 tiroirs dont 6 pour  $4,5 \times 10,7$ , 6 pour  $8,5 \times 10$ , 4 pour  $9 \times 12$ , 12 pour  $13 \times 18$  et 2 pour collections de cartes postales ( $10,5 \times 15$ ). Le tiroir inférieur  $10,5 \times 15$  est à moitié sorti et la tablette de la travée de droite également. Réduction 1 : 19.